



TRELIUVAN

Bulletin municipal • Mai 2018



Réfection du préau de la maison des sports



*Boîte à livres au terrain paysagé
des Genêts-Bruyères-Korrigans*



Salon des artistes 2018

Fête Nationale du 13 Juillet 2017 2

Numéros utiles 2

Editorial du Maire 3

Informations municipales 4

Compte-rendu
des conseils municipaux 4 - 6

Budget 2017 7

Travaux réalisés 8

Les échos de l'agglomération 8

Urbanisme 9

Accueil de loisirs été 2018 10

Ecoles - Rentrée 2018 10

Ecole Jean Ferrat 11

2^{ème} cérémonie citoyenne 12

Tournage d'un court métrage 12

Le dispositif «argent de poche» 13

Noctes de Diamant 14

Etat civil 14

14^è Salon des Artistes 15

Concours maisons fleuries 15

Bibliothèque L'Imagin'R 16

Exposition «La Chamaille» 16

Boîtes à livres 17

CCAS - Formation aux
premiers secours 17

Calendrier des fêtes 17

**Associations sportives
et culturelles 18**

Associations de Trélivan 18

Association Trélivan Téléthon 18

Les amis du Val Drouet 19

Amicale des anciens combattants 20

Trélivan Animation 20

Association

Genêts - Bruyères - Korrigans 21

Club VTT/Cyclo de Trélivan 22

Moto club Trélivan 22-23

A.S. Trélivan Football 23

Association Fleur de Blé Noir 24

Comité de jumelage 24

Gymnastique féminine 25

Comité loisirs et culture trélivannais 25

Informations pratiques 26

Recensement militaire 26

Formation aux premiers secours 26

L'association Steredenn 27

Relais parents - assistants maternels 27

Environnement 28

Collecte des sacs jaunes 28

Risques de feux de végétation 28

Fini les sacs jaunes, place aux bacs 29

Info-énergie en Bretagne 30 - 31

Information cambriolage 32

Lutte contre de bruit du voisinage 33

Information prévision canicule 33

Démarches administratives 34

Documents pour passeports

et cartes d'identité 35

Mémo 36

« Fêter la prise de la Bastille »

Le comité Loisirs et Culture Trélivannais (CLCT) et la municipalité vous invitent le vendredi 13 juillet à partir de 19h à la soirée :

MOULES FRITES*

suivie d'un BAL POPULAIRE, Salle Clément ADER
et du traditionnel feu d'artifice.



* Repas 11 €
comprenant :

Kir
Moules ou
Jambon Frites
Fromage
Dessert
Café
(boisson non
comprise)

Vente des cartes à la mairie, à la boulangerie Damelin court
et au bar «Le Trélivan»,

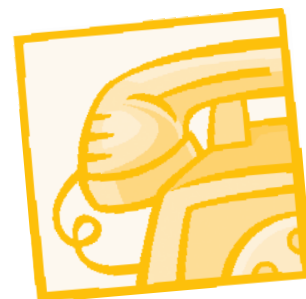
à partir du lundi 25 juin jusqu'au mardi 10 juillet 2018.

Si vous désirez manger sur la même table que vos parents ou amis, nous vous conseillons d'acheter vos cartes sous le même nom de famille.

Marie-Claire BOTREL, adjointe à l'animation communale

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecoles : ● Ecole Jean Ferrat : 02 96 85 41 46
● Ecole Mosaïque de Léhon : 02 96 39 32 16
- Dinan Agglomération : 8 Bd Simone Veil - 22100 Dinan - Tél. 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60
(pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) :
02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 1, route de Dinard - 22100 DINAN
Tél : 02 96 85 60 01 ou : 02 96 85 60 05. Demander Christiana.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie à savoir le 25 du mois d'avril, de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel (internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.

Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE

Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL - Gérard BRIAND - Guy LE PROVOST - Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART



Visite de notre commune

Le mercredi 11 avril, nous avons reçu Madame la Sous-Préfète. Lors de cette rencontre, nous avons retracé les grandes lignes de notre situation, de notre organisation, de nos attentes, nos projets, de nos difficultés.

Notre commune :

- 1100 hectares
- 2762 habitants
- Est entrée au district urbain dès sa création en 1963.
- Connait un fort développement au niveau de l'habitat (38 permis de construire de maisons individuelles en 2017).
- Est limitrophe avec la ville Dinan/Léhon et partage depuis longtemps l'école Mosaique.

Un pôle santé important

- 3 médecins
- Un dentiste
- Un cabinet infirmier
- Une pharmacie
- 3 cabinets de kinésithérapeutes dont un dans le secteur de la Barrière
- L'arrivée prochaine d'une ostéopathe

Les commerces

- Une supérette
- Un boucher
- Deux coiffeuses
- Deux auto-écoles
- Une fleuriste
- Deux esthéticiennes
- Une boulangerie
- Un café
- Deux restaurants

Des entreprises

- Des artisans
- Une société de câblage pour l'aéronautique
- Une société de maintenance pour l'aviation de tourisme
- 4 entreprises dans la zone d'activité du Gros Bois
- L'usine Kermené dans le secteur de Linache
- Une école de formation aux métiers de l'aéronautique

Sans oublier

- L'accès de l'aérodrome qui va être complètement revu dans les 3 ans, lors de la modification

de l'échangeur de la Bézardais. Le plan et le financement ont été adoptés lors d'une réunion en sous-préfecture le 23 mars 2018. Il doit devenir un pôle de développement important.

- L'étang du Val qui, lui aussi a vocation à évoluer et à permettre le développement d'une activité touristique raisonnée. Ce dossier est abordé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Nous avons aussi échangé sur :

Nos réalisations récentes

- L'école primaire (2010)
- La bibliothèque (2012)
- Les services techniques (2015)

Notre réalisation en cours

- La liaison douce Linache-La Barrière

Nos projets

En particulier l'aménagement de la rue du Gassay dans le bourg, avec la mise en sécurité et l'effacement des réseaux.

- Le cabinet d'étude est mandaté
- ERDF doit effacer les réseaux au cours du premier trimestre 2019.

Les travaux pourraient débuter en mai 2019.

Nos problèmes

- Le manque de débit internet : en particulier dans certains villages situés en bout de ligne. La seule solution avancée par orange est l'arrivée de la fibre optique, programmée en phase 2, soit 2019/2023. Resterait des solutions avec l'internet mobile, si le secteur est correctement couvert, mais attention aux coûts d'installation et d'abonnement.
- Notre problème récurrent : l'accueil des gens du voyage. Madame la Sous-Préfète s'est dite vigilante sur ce dossier, nous en parlons depuis si longtemps...

La présentation de notre commune à Madame la Sous-Préfète a été l'occasion de faire un point sur notre situation, j'ai souhaité le partager avec vous.

Suite à cet entretien, les principaux sites de la commune ont été visités.

Le Maire, Claude LE BORGNE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} MENARD Vanessa, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} RAULT Annie, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} AMBROISE Fabienne.

Etaient absents : M. PELHATRE Michel pouvoir à M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRETON Suzanne pouvoir à M. LE BORGNE Claude, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, pouvoir à M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. YVART Didier pouvoir à M. GODET Pascal, M. HAUTIERE Ludovic.

Secrétaire de séance : M^{me} PICOUAYS Jacqueline

FINANCES

Bilans : Cantine, Garderie, Temps Activités Péri-scolaire (TAP) et Accueil de Loisirs (ALSH).

Le conseil municipal prend acte des bilans :

	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Déficit (en €)
Cantine :	136 166,79	79 401,89	56 764,90
Garderie :	41 509,76	24 704,33	16 805,43
TAP :	46 267,41	34 876,05	11 391,36
ALSH :	16 130,21	10 439,90	5 690,31

Vote des tarifs communaux 2018.

Le conseil municipal vote les tarifs 2018.

Subventions école Jean FERRAT

Le conseil municipal donne son accord de principe pour régler au transporteur la somme de 1000 € concernant le projet d'école de se rendre au parc du Puy du Fou les 25 et 26 mai 2018 et la somme de 300 € pour la sortie à Concoret les 24 et 25 mai 2018.

Subventions RASED Saint Carné et école Mosaïque à Léhon.

Le conseil municipal vote deux subventions aux Réseaux Aides Spécialisés pour les enfants (RASED) :

- 118,22 € à la commune de Saint Carné.
- 275,51 € à la commune de Léhon.

Décisions Modificatives

Le conseil municipal décide de prélever 12 000 € en dépenses imprévues et d'ajouter 12 000 € au compte 65548.

Approbation du rapport final des Commissions locales d'évaluation des charges transférées.

Le conseil municipal adopte :

- Le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017;
- Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 25 065,46 €;
- Le reversement du fond de péréquation inter-communal et communal au titre de l'année 2017 pour un montant de 47 793 €.

Adhésion au service Conseil en Energie Partagé (CEP).

Le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune au service de « Conseil en Energie Partagé »;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document

afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération;

- **DE S'ACQUITTER** de la cotisation annuelle;
- **DE DESIGNER** un élu référent : M. MAILLARD.

ENFANCE- JEUNESSE

Centre de loisirs 2018 – Modalités de fonctionnement et tarifs.

Le conseil municipal décide d'organiser un accueil de loisirs sans hébergement du 9 juillet au 27 juillet 2018 inclus avec garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17 h 00 à 18 h 30. Age des enfants de 4 ans au 1^{er} janvier 2017 à 12 ans dans l'année.

Participation des familles par jour (en €)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journée		Mini Camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,30	7,50	8,80	10
513-900	10,40	12,60	13	15
900-1500	12,90	15,60	15,50	18
>1500	15,10	17,60	17,60	20

- Le règlement de la totalité du séjour sera effectué lors de l'inscription de l'enfant.

• Rémunération du personnel : le salaire forfaitaire à la journée est indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie. Congés payés 10% du traitement forfaitaire brut.

STATUT

Animateur BAFA	
Surveillant de Baignade	71,20 €
Animateur BAFA	67,11€

- Forfait déplacement pour la directrice 40 €.

URBANISME ET TRAVAUX

Rétrocession les « Jardins de la Féruleis »

Le conseil municipal :

- Accepte la rétrocession sans frais de la parcelle A 863 d'une contenance cadastrale de 421 mètres carrés et d'une longueur de voirie de 52 mètres.
- Dit que le notaire du lotisseur chargé de la rétrocession sera Maître VILLIN Christophe, notaire 2 bd de l'Europe à Dinan et que les frais inhérents à ce dossier seront à charge du lotisseur.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Rétrocession des parcelles de Dinan HABITAT, rue des Pins, allée Madame de Sévigné, rue des Fougères, allée Jules Renard, allée Léonard de Vinci ainsi que rue Jacques Cartier

Le conseil municipal :

- Accepte la rétrocession des parcelles AB 469 = 195 m², AB 470 = 58 m² et AB 471=3 080 m² suivant le plan de division parcellaire du 12/01/2016.
- Dit que les frais de cette rétrocession seront à charge du lotisseur.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

PERSONNEL

Renouvellement d'un contrat aidé aux services techniques.

Le conseil municipal décide de solliciter un contrat aidé aux services techniques.

AFFAIRE GENERALE

Dinan agglomération - convention de gestion, visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « eaux pluviales »

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention de gestion de la compétence eaux pluviales après acceptation des termes des deux parties.

INFORMATIONS

- Vœux de la municipalité le 6 janvier 2018.
- PLU de Trélivan-enquête publique du 9 janvier au 9 février 2018.

SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRET Dominique, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} MENARD Vanessa, M. YVART Didier.

Etaient absents : M^{me} PICOUAYS Jacqueline pouvoir M^{me} PONCEL Sylvie, M. BAILLEHAICHE Jacky pouvoir M^{me} LEBRETON Suzanne, M. PELHATRE Michel pouvoir M. MAILLARD Rémi, M. HAUTIERE Ludovic, M^{me} BOTREL Marie-Claire.

Secrétaire de séance : M. MAILLARD Rémi.

FINANCES

Compte administratif 2017

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 214 847,69 €
Recettes	1 667 517,18 €
(excédent antérieur reporté article 002)	+ 133 588,30 €
	= 1 801 105,48 €
Excédent de fonctionnement :	586 257,79 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	395 258,57 €
(solde d'exécution négatif reporté 001)	+ 167 934,84 €
	= 563 193,41 €
Recettes	648 600,79 €
Excédent d'investissement :	85 407,38 €

Compte de gestion 2017

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Trésorière qui est identique au compte administratif 2017.

Subventions aux associations 2018

Associations Trélivan	Vote du conseil municipal en euros
Association Sportive de Trélivan (AST)	3300
A.S Trélivan Motos	133
Club VTT-CYCLO-Trélivan	133
Club Gymnastique Féminine	133
Club gymnastique féminine section enfants	87
Association Genêts Bruyères Korrigans	133
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	133
Société Chasse Amicale de Trélivan	133

Fleur de blé noir	133
Amicale Laique de Trélivan	133
Amicale Laique - Arbre de Noël	1600
Trélivan Animation	266
Les Amis du Val Drouet	133
ATT (Association Trélivan Téléthon)	133
Comité de Jumelage de Trélivan	133
Comité Loisirs et Culture Trélivannais	133
Amicale du personnel communal	133
Association parents élèves école Mosaïque	133
FNACA Guinefort	56
CCAS Trélivan	8000

Associations diverses

Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan	304
ADAPEI (comité Dinan-Quévert)	84
Centre adaptation 4 Vaulx	84
Foyer Education ENP Taden	84
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	36
Din handisport	84
Centre Anticancéreux Rennes	36
Croix Rouge Française	36
Ligue contre le Cancer	36
Rêves de Clown	36
Association Donneurs Sang	36
Croix d'Or	36
AAPPMA - l'Hameçon	36
SN Sauvetage en Mer Saint-Cast	36
10 ^e Région Colombophile Dinan	36
Comice agricole	204

Organismes Sociaux

La Chamaille	1134,23
Horizon Emploi	36

Subvention exceptionnelle

AS Motos	750
TOTAL	18 295,23

Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

Le conseil municipal :

- Approuve, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.
- Valide l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération.
- Autorise, sur ces bases Monsieur le Maire, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de Territoire 2016-2020.

AFFAIRES SCOLAIRES

Validation des horaires de l'école Jean Ferrat

Le conseil municipal approuve les nouveaux horaires de l'école Jean Ferrat : 8 h 30 à 12 h et 13 h 45 à 16 h 15 les lundis, mardis, jeudis, vendredis à la rentrée scolaire 2018/2019.

URBANISME ET TRAVAUX

Validation travaux 2018

Le conseil municipal décide de hiérarchiser les travaux comme suit :

1. Travaux engagés

- Réseaux Genêts.
- Mise aux normes accessibilité.
- Cimetièrre (colombarium, bitumes des allées) (*non réalisé en 2017*).
- Liaison douce de la Barrière à Linache (*reporté suite à la proposition de l'ATD*).
- Chauffage foyer culturel et fenêtres (*non réalisé en 2017*).
- Etude Le Gassay.

2. Orientations d'investissement à venir

- Programme voirie : 100 000 €
 - 1- Rue des Myosotis.
 - 2- Les Hauts Champs.
 - 3- Route du Hinglé.
 - 4- Quameur / les Hauts-Champs...
- Ralentisseur à la Pouldais, chicane ou stop ?
- Parcours Santé parc du Val Drouet.
- Clôture services techniques / foot.
- Sentier Val Drouet.
- Abords salle Montgailhard.
- Aménagement pour le transport en commun.
- Abris bus.
- Allée piétonne rue du stade.
- Sol cour école maternelle.
- Achat de terrain.

Vente du hangar de Bel Air

Le conseil municipal :

- Décide de vendre dans l'état, une partie de la parcelle B 2264 pour un montant de 6 200 € net vendeur. Le découpage devra être net, sans délaissé, l'accès s'effectuera par l'aérodrome.
- Dit que l'ensemble des frais se rapportant à cette acquisition seront à la charge de l'acheteur.
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

PERSONNEL

Saisonnier et Contrats Aidés aux Services Techniques

Le conseil municipal :

- Sollicite le renouvellement de l'agent sous contrat aidé.
- Souhaite l'obtention d'un nouveau contrat aidé, à temps complet.
- Recrute, pour le 1^{er} mai 2018, un agent sous contrat de 6 mois, à temps complet, au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon, renouvelable au moins 1 fois.

SEANCE DU 19 MARS 2018

.....
Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PICOUJAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} MENARD Vanessa, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} RAULT Annie, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. PELHATRE Michel, M. YVART Didier.

Absent excusé : M. HAUTIERE Ludovic,
Secrétaire de séance : M. PELHATRE Michel

URBANISME ET TRAVAUX

Convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental – liaison douce de la Barrière à Linache

Le conseil municipal décide de passer une convention d'occupation du domaine public routier avec le Département pour la route départementale 793 de la Barrière à Linache.

Aménagement de la parcelle AL 53 – Autorisation d'accès à la rue des Châtaigniers

Le conseil municipal décide d'autoriser l'élargissement du chemin en voie pour permettre l'aménagement de la parcelle AL 53.

Parcelle AL 53 : rétrocession par l'aménageur d'une bande de terrain en zone inconstructible en vue d'un futur chemin piéton

Le conseil municipal décide d'accepter le principe de rétrocession à la commune d'une bande terrain sur la parcelle AL 53 (superficie à définir), à titre gratuit, le long du ruisseau pour l'aménagement d'un chemin piéton.

FINANCES

Budget aux écoles

Vote du conseil municipal (en €)

Fournitures (par enfant)	32
Divers (par enfant)	8,20
Transport (par enfant)	26,40*
Forfait livres	645

*en cours d'année 2018, une correction sera apportée car les transports piscines seront pris en charge par Dinan Agglomération à compter de la rentrée 2018.

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide de voter le taux des 3 taxes :

- Taxe d'habitation : 15,96 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,63 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,94 %.

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement du budget 2017 : 586 257, 79 € comme suit :
 - Investissement compte 1068 : 436 364,30 €
 - Fonctionnement compte 002 : 149 893,49 €.



Budget 2018

Le conseil municipal vote le budget 2018 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 746 883,49 €
- Recettes : 1 746 883,49 €

Investissement, voté par opération / chapitre

- Dépenses : 1 252 455,17 €
- Recettes : 1 252 455,17 €

AFFAIRES GENERALES

Salle omnisports de Quévert – propositions de la Commune

Le conseil municipal :

- Souhaite savoir quels sont les créneaux potentiels d'occupation de la salle.
- Serait pour une participation sur le fonctionnement (paiement d'un loyer en fonction de l'occupation).

Action au tribunal – constitution de partie civile

Monsieur le maire informe qu'il a sollicité le Cabinet MARTIN avocats pour l'assister - es qualités de partie civile - dans le cadre des poursuites devant le Tribunal correctionnel de Saint-Malo pour infraction aux dispositions du plan local d'urbanisme, en procédant dans une zone agricole à un changement manifeste de destination d'un poulailler en maison d'habitation sans avoir effectué de déclaration préalable.

PERSONNEL

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal valide le tableau des effectifs.

INFORMATION

Monsieur le maire présente un état des lieux de la réunion du conseil municipal avec le président de Dinan agglomération et le vice-président en charge de l'habitat le mardi 13 mars et ayant pour objet « ACCUEIL GENS DU VOYAGE ».

BUDGET : L'année 2017 en chiffres



Dans un contexte d'inquiétude des collectivités locales quant à leurs finances, notre commune maintient ses recettes sans augmentation des impôts.

Les recettes s'élèvent à 1 667 517€. Pour 50 % ce sont les impôts qui sont de 832 981€, en augmentation de 25 861€ par rapport à l'année précédente, liée au dynamisme de la construction sur notre commune. Les dotations de l'État représentent 39 %, soit 651 445 €. Elles sont également en augmentation de 24 578 € en raison de la progression de la Dotation de Solidarité rurale (DSR), dotation destinée aux communes rurales pour maintenir des services lorsque les ressources fiscales sont limitées.

Les dépenses de la collectivité pour assurer les services courants à la population dites de fonctionnement s'élèvent à 1 214 847 €. Elles sont en légère baisse par rapport à l'année précédente. Les charges de personnel représentent 608 085 €, soit 50 %. Leur maîtrise a été possible en ayant recours aux contrats aidés. L'un d'entre eux a pu être pérennisé et nous nous en réjouissons.

L'État s'engage à maintenir les dotations aux collectivités à condition que celles-ci limitent la progression des charges de fonctionnement à 1,2 % à partir de 2018.

Avec le report d'excédent antérieur de 133 588 €, l'année se clôture avec un excédent de fonctionnement confortable de 586 258 €.

Notre niveau d'épargne nette est d'un très bon niveau en 2017 puisqu'il dépasse légèrement les 400 000 € alors qu'il se situe à

350 000 € en moyenne sur les 5 années précédentes.

Du point de vue investissements, c'est un budget atypique au vu des dépenses qui s'élèvent à 395 258 € alors qu'elles sont habituellement de l'ordre de 650 000 €. En effet les travaux programmés n'ont pas pu être réalisés notamment la liaison douce Linache-La Barrière. Le retard ne nous est pas affectable, toutefois ces inconvénients seront demain une plus-value puisque les réseaux sous voirie ont été refaits.

Les principaux investissements de l'année 2017 s'élèvent à 344 912 €. Pour le quartier Genêts Bruyères Korrigans : la voirie pour 95 774 €, l'effacement de réseaux poursuivi pour 47 642 €, l'espace paysager de « la butte » 24 826 €, les nouveaux jeux et l'abribus 15 423 €. Par ailleurs, des matériels ont été renouvelés pour 30 353 €, l'espace détente près de la bibliothèque a été aménagé pour 13 102€, des améliorations ont été apportées à la salle Clément Ader pour un montant de 24 206 €. Les autres travaux concernent les écoles 7 301€, l'éclairage public 14 703 €, le cimetière 9740 €, les bâtiments communaux 12 211€ et des travaux de voirie ou réseaux pour 49 631€.

En matière d'endettement la situation est saine : la dette de 704 854 € représente moins de 300 € par habitant, la capacité de désendettement est de 2 ans, le taux d'endettement de 4,2 %. « Les clignotants sont au vert ».

Suzanne LEBRETON, adjointe aux finances

BUDGET 2018

Fonctionnement (en €)

	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	412 000	Remboursements maladie	12 000
Charges de personnel	640 000	Ecriture d'ordre	500
Dépenses imprévues	40 000	Produits des services	110 630
Ecritures d'amortissements	45 000	Impôts	825 600
Autres charges de gestion	185 900	Dotations d'Etat	608 150
Intérêts des emprunts	27 200	Locations	39 600
Charges exceptionnelles	100	Produits financiers	10
		Produits exceptionnels	500
TOTAL DES DEPENSES 2018	1 350 200	TOTAL DES RECETTES 2018	1 596 990
VIREMENT POUR L'INVESTISSEMENT	396 683	EXCEDENT 2015 REPORTE	149 893
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	1 746 883	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	1 746 883

Investissement (en €)

	Dépenses		Recettes
Déficit reporté		Excédent reporté	85 407
Capital des emprunts	42 500	Virement section fonctionnement	396 683
Ecriture d'ordre	500	Excédent fonctionnement	436 364
Remboursement taxes aménagement	5100	Cessions biens	15 000
		Amortissements	45 000
Investissements 2018	1 204 354	Fonds de compensation de la TVA	45 600
		Taxe d'aménagement	50 000
		Subventions	167 900
		Remboursement Lotisseurs	10 500
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	1 252 454	TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	1 252 454

LES INVESTISSEMENTS (en €)

Aménagement Linache Le Rocher	350 000	Participations (Bezardais)	60 000
Voie	100 000	Eclairage Public	10 000
Genêts Bruyères Korrigans	40 000	Terrains	20 000
Matériels	81 200	Accessibilité	51 000
Cimetière	75 000	Rue du Gassay	100 000
Bâtiments communaux	64 000	Mairie	25 000
Salles des fêtes	42 000	Réseaux rue des cerisiers	16 000
Ecoles	27 000	Espace bien-être Parc Val Drouet	15 000
Aménagement berge ruisseau bourg	50 000	Aménagements espaces verts, chemins	17 000
Travaux sur voiries	58 155	PLU (Plan Local d'Urbanisme)	3 000

TRAVAUX

● Travaux sur la commune, réalisés par l'entreprise Samson de Trévron



- Réfection de l'aco drain à la Renaudais au niveau de chez M. et M^{me} Mercier.
- Gestion de l'eau pluviale au niveau d'une maison à la Chevrolais.
- Modification de la bordure d'un trottoir aux Boutons d'Or.
- Curage des douves :

- La Porte Grissault.

- Chemin des Burons avec échange de l'écobox et mise à niveau du fil d'eau.
- Lotissement du Bois Noué avec pose d'une écobox.
- Chemin de Linache vers Saint-Carné avec pose d'une écobox.
- Dépose d'une buse bouchée pour la remplacer par une écobox à la Touchefais.
- Débusage de la douve au niveau de Bel Air à cause des racines des sapins.

● Rétrocession dans le domaine communal du Lotissement le Hameau d'Avaugour 1 et 2 de Monsieur Daniel Réhel.

L'ensemble fait 52 lots. Il reste un lot à vendre.

● Vente du Hangar de Bel Air à la société : S C I Dinan Loisirs Aviation dirigée par Messieurs François Bertrand, Daniel Mullet, Bruno Hilliar et Gerry Webster.

● Aménagement d'un cheminement doux, sur le côté droit entre Linache et la Barrière.

Réfection du trottoir sur le côté gauche à partir du carrefour des Hauts Champs, et création d'un plateau ralentisseur.

C'est la société COLAS qui réalise le chantier.



En même temps l'agglomération en profite pour changer la conduite principale d'eau potable, et l'échange des conduites de raccords des riverains.

C'est la Société SADE, qui réalise les travaux.

Quand l'ensemble sera fini, l'ATD fera le revêtement en enrobé, la route sera rétrocédée ensuite dans le domaine communal.



Rémi MAILLARD, adjoint aux travaux et à l'environnement

LES ECHOS DE L'AGGLO

Le budget 2018 a été voté, vous pouvez le retrouver dans le magazine «le mag» : les grandes orientations et les grandes masses budgétaires y sont développées.

Donc pas de chiffres juste quelques informations :

C'est aussi le temps des budgets pour les associations.

En la matière, Dinan Agglomération a défini sa politique en matière de subventions. La vie associative est une richesse pour les communes et les subventions aux associations restent donc du ressort de la commune.

Toutefois certains événements ont un caractère plutôt intercommunal, ainsi chaque secteur de l'agglomération (au nombre de 8) recevra une enveloppe de 5000 € que les élus répartiront selon leurs propres critères, cela permet aux communes de travailler ensemble à l'animation intercommunale.

Enfin certaines associations par leur importance, l'ampleur de leur(s) manifestation(s) ou par leur action exercée sur l'ensemble du territoire ont un rayonnement communautaire et bénéficieront d'une subvention de l'agglomération.

L'agglomération dans sa volonté de soutenir l'emploi subventionne les emplois associatifs (convention tripartite association, département, agglomération) mais a également attribué une enveloppe de 60 000 € pour le financement d'autres emplois associatifs notamment pour suppléer à la fin des emplois aidés. Cela prend la forme d'une convention de financement tripartite également : association, commune et agglomération à l'initiative de l'association.

En matière de sport une grande réflexion est engagée sur la rénovation des piscines du territoire et (ou) la construction d'une nouvelle piscine. Ce sont des équipements structurants très fréquentés par les sportifs mais également par les familles.

Le dossier de l'échangeur de la Bézardais avance et surtout la partie sud nous concernant a été inscrite au contrat de plan Etat Région ce qui nous permet d'espérer une réalisation prochaine. C'est essentiel pour la sécurité et pour la vie économique autour de l'aérodrome. En matière de financement comme pour toutes les grandes infrastructures la participation du bloc local, agglomération et commune, est exigée.

Au niveau des déchetteries, il est prévu une plateforme déchets verts pour notre secteur. En attendant sa réalisation, le nombre de passages autorisés en déchetterie est de 26 pour l'année.

Du côté du transport et de la mobilité, l'élargissement du réseau urbain va se mettre en place en fin d'année 2018. D'autres projets mobilité sont en réflexion notamment le transport à la demande. A partir de la rentrée 2018, l'agglomération prendra en charge le transport des enfants vers la piscine.

Suzanne LEBRETON,
vice-présidente de Dinan Agglomération

URBANISME

..... DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ACCORDÉES.....

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature de la construction
13/12/2017	LE LOARER Loïc	18 rue de la Petite Renaudais	Clôture + portail
08/01/2018	DEMEZ Hubert	2 La Lande du Poirier	Abri bois
26/01/2018	DELAMOTTE Patrick	34 rue du Clos Neuf	Clôture + mur de soubassement
26/01/2018	GILBERT Guillaume LOHBRUNNER Camille	7 rue des Figuiers	Carport
30/01/2018	LÉPINE Pascal	31 lotissement Vaucouleur	Préau
02/02/2018	MASSART Emmanuelle	19 rue du Stade	Clôture
02/02/2018	GUERIN Claudine	43 rue du Clos Neuf	Mur + clôture
02/02/2018	BOUETARD François	La Sevestrais	Division en vue de construire
05/02/2018	CROSNIER Karine	11 résidence du Bois Noué	Abri de jardin
12/02/2018	MORVAN Rozenn	2 La Sevestrais	Pose de 2 châssis de toit
12/02/2018	LE BERRE Fabienne	10 résidence des Korrigans	Clôture
28/02/2018	LE BOT Yohan	18 rue des Mirabelles	Clôture
12/03/2018	DUROT Michel	2 Bellevue	Clôture + portail
13/03/2018	GROMIL Agnès	9 La Lande Marie	Pose d'un châssis de toit
14/03/2018	GARAULT Hervé	8 rue du Stade	Mur de clôture
19/03/2018	BRAGUES Gilles	65 résidence les Bruyères	Palissade clôture
21/03/2018	CHESNEAU Eliane	10 rue des Cormorans	Clôture
21/03/2018	ALLIOT Jérémy	15 rue du Clos Neuf	Abri de jardin
28/03/2018	NOGUES Philippe	Linache	Carport
30/03/2018	REBOURS Maxime	2 rue des Framboisiers	Clôture
03/04/2018	HUSBAND Vivienne	13 La Renaudais	Création d'une nouvelle entrée
03/04/2018	BRIAND Pierre	36 rue du Clos Neuf	Mur de clôture
03/04/2018	BOYER Claudine	47 rue du Clos Neuf	Grillage sur muret existant
10/04/2018	TABARD Bruno	9 lotissement Vaucouleur	Isolation par l'extérieur
10/04/2018	MIRIEL Gilles	30 rue du clos Neuf	Clôture
10/04/2018	MIRIEL Gilles	30 rue du clos Neuf	Abri de jardin
16/04/2018	SCI Les Rochers	Le Rocher	Rénovation bardage façade
16/04/2018	HINGANT Nolwenn	53 résidence les Bruyères	Mur de clôture
23/04/2018	HUSBAND Vivienne	13 La Renaudais	Création d'une nouvelle entrée
23/04/2018	LEBEAU Isabelle	24 rue du Clos Neuf	Carport + abri de jardin
23/04/2018	GUDEMARD Bruno	22 La Roussais	Clôture + portail



..... PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS.....

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature de la construction
06/12/2017	MENAGE Joël	3 rue des Karnuths	Carport
24/01/2018	JAMIN Christine	15 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
08/01/2018	TROUCHARD Guillaume	25 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
24/01/2018	HINAULT Meriadeg	3 rue des Lilas	Maison individuelle
24/01/2018	DAVY Audrey LOKWA Matady	27 rue du Stade	Maison individuelle
15/01/2018	GUERIN Claudine	43 rue du Clos Neuf	Carport
21/02/2018	FREVIL Jérémy BRIAND Ophélie	5 rue des Figuiers	Maison individuelle
03/04/2018	AUBIN Anthony LEVILLAIN Alicia	14 résidence du Bois Noué	Maison individuelle

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT



L'accueil de loisirs sera ouvert du **lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet 2018 inclus**. La directrice **Marie-Noëlle PIEVACHE** accompagnée des animateurs, accueillera les enfants dans les locaux de la garderie de l'école Jean FERRAT. Les animations s'effectueront du **lundi au vendredi de 9h à 17h**. Une garderie sera mise en place **gratuitement de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30**.



● **Des activités** pour tous les enfants de 4 ans à 12 ans sont mises en place, au programme : jeux libres ou collectifs, activités sportives, culturelles, piscine, accrobranche, sortie aux jardins de Brocéliande, poney pour les 4-6 ans et rencontre intergénérationnelle avec les «Amis du Val Drouet» pour les 7-12 ans.

● **Un mini-camp** accueillera 20 enfants de 9 à 12 ans du lundi 16 au 20 juillet. Il se déroulera à Merdrignac, au village-vacances du Val de Landrouet. Cette année 15 jeunes à partir de 7 ans iront rejoindre leurs camarades, le jeudi 19 pour passer une nuitée au camping. Des activités différentes seront proposées chaque jour (canoë, escrime, course d'orientation, tchouk-ball, etc..) sans oublier la boum le jeudi soir.

● Equipe d'encadrement

Directrice : Marie-Noëlle PIEVACHE.

Animateurs/trices : Anthony MEAL, Elise LEFORESTIER, Maïwenn RADOUX, Pauline ALLORY, Pauline LE FLAHEC.

Stagiaires Bafa : Benoît MADIC, Chloé BRUGALAY.

Le planning des activités sera établi et disponible pour le 8 juin.

● Vos enfants seront encadrés par 6 animateurs titulaires du Bafa, SB et AFPS, dans le respect de la réglementation jeunesse et sports et par 3 animateurs stagiaires Bafa.

● **Renseignements en Mairie ou sur le site officiel de la commune www.trelivan.fr.**

Possibilité d'inscrire vos enfants à la journée ou à la semaine, les inscriptions se font en Mairie, **tél. 02 96 39 16 31**.

Le lundi 9 juillet à 18h30 : Présentation aux parents des animateurs et des activités.

Le jeudi 26 juillet à 18h30 : Soirée fin de centre.

L'accueil de loisirs permet à votre enfant de se retrouver avec d'autres enfants, hors du cadre familial ou scolaire. Un maître mot : le plaisir de se retrouver, de jouer ensemble et de passer de bonnes vacances à l'ALSH de Trélivan.

Quotient familial	Tarif journée		Mini camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,30€	7,50€	8,80€	10,00€
513-900	10,40€	12,60€	13,00€	15,00€
900-1500	12,90€	15,60€	15,50€	18,00€
>1500	15,10€	17,60€	17,60€	20,00€

L'enfant ne sera admis au centre qu'après inscription auprès de la mairie.

Renseignements et inscriptions en MAIRIE

Tél. 02 96 39 16 31

Marie-Claire BOTREL,
adjoite et responsable ALSH.

ECOLLES - RENTRÉE 2018

Un grand changement à la rentrée 2018 : le retour à la semaine de 4 jours à l'école Jean Ferrat et à l'école Mosaïque.

Les horaires à l'école Jean Ferrat seront 8h30-12h et 13h45-16h15. Les horaires de garderie deviennent 7h30-8h30 et 16h15-19h ; la pause méridienne reste la même 12h-13h45.

A l'école Mosaïque, ce seront les mêmes horaires scolaires avec des activités organisées sur le temps méridien par l'atelier du 5 bis en charge de l'éducation, l'enfance, la jeunesse à la ville de Dinan-Léhon.

Les conseils d'école et les conseils municipaux se sont prononcés favorablement au retour à la semaine de 4 jours. C'est une nouvelle organisation à trouver pour les familles, le personnel municipal et les enseignants.

On peut regretter ce passage à la semaine de 4,5 jours sans expérimentation préalable et le retour précipité à la semaine de 4 jours sans évaluation des effets sur les apprentissages, la durée de 3 ans étant insuffisante pour le faire.

Les temps d'activités périscolaires TAP ont été mis en place, les enfants ont pu faire de nombreuses activités variées avec leurs animateurs et les nombreux bénévoles. Je remercie infiniment tous les encadrants au nom de la municipalité.

Les animateurs sont pour la plupart des membres du personnel municipal. Ces personnes ont travaillé dur car leurs volumes horaires ont augmenté et elles se sont formées pendant leurs vacances au métier de l'animation, nouveau pour elles, et ont trouvé du plaisir à l'exercer. Les emplois du temps vont devoir être adaptés.

Une opération découverte de l'école et des services périscolaires pour les nouveaux parents aura lieu le **15 juin 2018 à partir de 17h**.

Ancien rythme ou nouveau rythme, nous souhaitons à tous les enfants une scolarité réussie et épanouie.

Suzanne LEBRETON, adjoite aux affaires scolaires

Maison de la Rance



Le 20 mars, la classe de CE1, accompagnée de Laurent Chataignère, a découvert et visité le Moulin du Prat, moulin à marée restauré, et a fabriqué plusieurs petits moulins à eau, testés dans le ruisseau voisin. La notion de bassin versant est à découvrir pour les élèves, La Rance et le plan d'eau du Guinefort se prêtent bien à cette étude locale.

La maison d'antan de Plédéliac (classes de CP et CE1)

Les classes de CP et de CE1 ont remonté le temps ce 10 avril en se rendant à Plédéliac à la ferme d'antan. Ils ont pu découvrir le mode de vie de leurs aïeux comme les façons de s'habiller, les métiers d'autrefois et la nourriture qui ont bien changé !! A ce propos, ils ont dégusté, après l'avoir faite, une bouillie de blé noir dont ils avaient tamisée au préalable la farine ; tout un programme !!



Rencontre Kin-ball sous le signe de l'inclusion scolaire.



Les 45 écoliers de CM de Trélivan ont rencontré leurs homologues d'Aucalec et de l'Itep (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) de Dinan, jeudi, à la salle du Clos-Gastel de Léhon, pour une rencontre de kin-ball. Entre 75 et 80 enfants se sont affrontés, dans le cadre de rencontres Usep, clôturant ainsi un cycle de plusieurs semaines d'apprentissage. Ce sport, issu du Canada et importé il y a une quinzaine d'années par des animateurs Usep des Côtes-d'Armor, s'est bien implanté dans les écoles, du fait des valeurs qu'il véhicule. En effet, il oblige à une coopération active pour une pratique simple et favorise l'inclusion scolaire. Tous les élèves sont acteurs et deviennent,

à tour de rôle, les frappeurs, avant de devenir défenseurs. Pour ce sport, les enfants doivent élaborer des stratégies, en renforçant ainsi le côté ludique, ainsi que des valeurs qui sont l'entraide et le respect de ses camarades, de l'arbitre et du jeu, aussi importantes que le résultat sportif en lui-même. Lors de cette rencontre, chaque équipe de Trélivan a accueilli un ou deux élèves de l'Itep sur un moment d'inclusion particulier et le sport est un excellent vecteur pour cela.

Danse capoeira pour les GS et CP

2 classes ont présenté chacune leur spectacle. Le fruit d'un travail mené en classe en janvier avec Annaïg LEROY, dumiste au Kiosque de Dinan.

Cela fait partie du volet culturel du projet d'école. Une cinquantaine d'enfants de grande section et CP ont bénéficié de 10 séances de musique autour de la capoeira. Ils ont dû apprendre les rythmes et les chants, ainsi que le maniement d'instruments : l'agogo, le pandeiro ou le reco reco. Les familles sont venues nombreuses.



Le directeur,
Philippe LE DREZEN

DEUXIÈME CÉRÉMONIE CITOYENNE LE SAMEDI 17 MARS

Le samedi 17 mars, le maire Claude LE BORGNE, avec à ses côtés des élus et des membres de la commission de révision de la liste électorale, a accueilli de jeunes Trélivannais(es) ayant atteint 18 ans et figurant sur la liste électorale.

Ce moment démocratique a été l'occasion pour le maire :

- **d'évoquer le fait que « voter est un droit mais aussi un devoir moral ».** Ce droit est une conquête très importante et tardive en particulier pour les femmes : suffrage universel masculin adopté en 1848, droit de vote pour les femmes obtenu en 1944.

- **de rappeler la devise « Liberté -Egalité-Fraternité ».** Ces trois mots sont inscrits sur les frontons des bâtiments publics (pour la commune, à l'école Jean FERRAT). Les deux premiers mots sont cités dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Le 3^{ème} terme n'est apparu que sous la Seconde République. L'abolition de l'esclavage, en 1848, dans les colonies, a effectivement permis de parler de fraternité pour l'ensemble du territoire français.

En devenant citoyens, les jeunes, en dehors du droit de vote, acquièrent aussi la majorité civile, matrimoniale et pénale. Aux droits s'ajoutent des devoirs : respecter les droits des autres, les lois ...

Les 6 jeunes présents (sur 33 inscrits) ont reçu le livret du citoyen avec leur première carte électorale.

Un moment convivial a clôturé cette rencontre citoyenne.

Annie RAULT, adjointe à l'information

LE ROND-POINT DE LA CHAÎNE SERT DE CADRE AU TOURNAGE D'UN COURT -MÉTRAGE

« Tigre » est un court-métrage d'une vingtaine de minutes réalisé par la Paimpolaise Delphine DELOGET qui a choisi la région de Dinan pour tourner quelques scènes. Elle avait à ses côtés, l'assistant réalisateur, Aurélien LEBRET, originaire de Trélivan.

Le mardi 10 avril, l'équipe du film (une quinzaine de techniciens et de comédiens) a investi le rond-point de la Chaîne. Plusieurs heures de travail ont été nécessaires « pour mettre en boîte quelques secondes ».

La région et le département ont participé au financement de ce court-métrage qui sera à découvrir au cinéma en fin d'année.

Annie RAULT,
adjointe à l'information



LE DISPOSITIF «ARGENT DE POCHE» RECONDUIT DURANT LES VACANCES DE PRINTEMPS

Cette opération a pour objectif de faire découvrir aux jeunes la réalité du monde du travail tout en les incitant à participer à une action de service public. Leur engagement est valorisé par un gain d'argent de poche de 15 euros par demi-journée.

Cette deuxième initiative «argent de poche» a réuni, **les jeudi 26 et vendredi 27 avril**, 4 filles et 10 garçons, résidant dans différents secteurs de la commune.

Quatre d'entre eux avaient déjà participé à ce dispositif durant les vacances de la Toussaint 2017.

Les différentes missions ont été préparées en concertation avec Madame Tarisse.

Les trois demi-journées ont été bien remplies et adaptées à la météo :

● **Le jeudi** (avec le beau temps au rendez-vous) :

- le désherbage du cimetière ;
- la peinture de la lice du terrain d'honneur du stade BRIHI-HERVE-LEDAGUENEL ;
- le nettoyage des panneaux publicitaires et des gradins de la tribune ;
- le balayage des vestiaires ;
- le désherbage du terrain de tennis et des abords de la tribune.

● **Le vendredi matin** (travaux à l'abri des intempéries) :

- l'application de lasure sur les poteaux du préau de la maison des sports ;
- le nettoyage des douches des vestiaires du stade ;
- la préparation des panneaux d'affichage pour la journée citoyenne ;
- le ménage à l'école Jean FERRAT (nettoyage de tables et de chaises, dépoussiérage des étagères ...), les jeunes étant attentifs aux conseils de Frédérique et Florence.

Des élus (es) ont assuré l'encadrement des jeunes et travaillé à leurs côtés : Gérard BRIAND, Marie-Claire BOTREL, Marie-Françoise COURTOIS, Jean-Claude GUILLEMOT, Rémi MAILLARD et Annie RAULT.

Jeunes et adultes ont apprécié ces heures passées ensemble au service de la collectivité et tout cela dans une ambiance chaleureuse .

Le maire Claude LE BORGNE et l'ensemble de l'équipe municipale remercient ces jeunes volontaires pour leur implication et leur sérieux dans l'exécution des tâches qui leur ont été confiées.

Annie RAULT,
adjointe à l'information



60 ANS DE MARIAGE POUR ALINE ET ADRIEN LEROY

Aline et Adrien se sont unis le 14 février 1958 à Brusvily.



Leurs noces de diamant ont été célébrées le 11 mai.

*Le couple a été reçu à la salle Montgailhard
en présence de sa famille et amis.*

*Après avoir retracé les grands moments de leur vie
et de leur carrière, l'acte de mariage a été relu.*

*Lors de cet événement, remarquable, la municipalité
leur a offert un vin d'honneur servi par les membres
du conseil municipal.*

*Au nom des Trélivannais, je les ai félicités pour ces
nombreuses années de vie commune.*

Le maire, Claude LE BORGNE

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 12 décembre 2017	:	Garance QUÉRÉ , 7 rue des Pommiers.
Le 16 décembre 2017	:	Arthur BOUET , Linache.
Le 26 janvier 2018	:	Malo DELEPINE , 6 rue des Mirabelles.
Le 15 avril 2018	:	Maden ROBERT , 2 La Chevrolais.
Le 15 avril	:	Icare GASTÉ , 6 Le Tertre.
Le 16 avril 2018	:	Youna REHEL , 2 Lotissement La Lande du Grand.
Le 19 avril 2018	:	Joséphine BONENFANT 2 La Pouldais.



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariage

Le 05 mai 2018 :	Virginie DESCHAMPS et Régis REVEL , 20 la Touchefais.
Le 18 mai 2018 :	Patricia LE TANNO et Mickaël GRIMAUD , 29 La Férolais.



Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur

Décès

Le 03 février 2018	:	Raymond BOISIVON , 6 résidence Anne de Bretagne.
Le 08 février 2018	:	Ginette PORS née ELAIN , 59 résidence des Genêts.
Le 20 février 2018	:	Renée LEPLAN née GROSSET , 4 résidence des Bruyères.
Le 28 février 2018	:	Jérôme HUBERT , 4 route de Caulnes.
Le 16 avril 2018	:	Romain PANSARD , 26 La Touchefais.
Le 2 mai 2018	:	Marguerite CADIC née TREMERAY , 5 route de Caulnes.



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

14^{ème} SALON DES ARTISTES

Le vendredi 2 mars, en présence de Monsieur René DEGRENNE, conseiller départemental, s'ouvrait le 14^{ème} salon des artistes organisé par la commission culture.



Durant le week-end des 3 et 4 mars, plus de 700 visiteurs sont venus découvrir et admirer les œuvres des 28 artistes (7 d'entre eux résident dans la commune). Parmi eux, 13 exposaient pour la première fois, le plus jeune n'ayant que 14 ans.

Un grand nombre d'artistes sont fidèles à cette manifestation culturelle, créant ainsi un lieu d'échange entre amateurs. Ils apprécient la convivialité et l'ambiance de ce salon, ils aiment se retrouver chaque année à Trélivan.

Le public a pu remarquer la diversité des créations exposées. Peinture, photographie, sculptures bois, couture, tableaux 3d, bonsaïs etc...

Les dessins et créations réalisés à l'école Jean FERRAT, à la garderie et dans le cadre des temps d'activités, ont également attiré le regard des visiteurs. Un grand merci au personnel communal (ATSEM) ainsi qu'aux enseignants, pour leur participation.

Etaient présents les artistes et photographes des « Amis du Val Drouet ». Ils ont su, eux aussi, témoigner de leur imagination.

Un concours était organisé sur le thème « Fleurs et Jardins », le jury constitué du public a voté pour les œuvres présentées. Voici le palmarès :

● **Catégorie tableaux :**

- 1^{er} prix attribué à Maurice MALLET (Quévert) ;
- 2^{ème} prix à Pierre FERRETTE (Pluduno) ;
- 3^{ème} prix à Marie-Annick GUILLAUME (Vildé-Guingalan).

● **Catégorie autres artistes :**

- 1^{er} prix attribué à Marcel LE BUFF (Plouer-sur-rance) ;
- 2^{ème} prix à Yvonne LE BIGOT (Plaudiher-sur-rance).



La commission culture et le CLCT ont souhaité décerner le prix d'encouragement à Killian CHOANIER âgé de 14 ans (Saint-Igneuc).

Tous ont reçu un bon d'achat.

Des commerçants de Trélivan ont gentiment accepté de participer au financement de la réalisation de l'affiche et nous les remercions. Il s'agit de :

- Boulangerie DAMELINCOURT
- Fleuriste « Fleur d'OHANN »
- Pizzeria « L'APPALOOSA »
- Restaurant « RDV CARLINGUE »
- Salon de Coiffure « L'atelier d'INGRID »
- Supérette VIVAL.

Marie-Claire BOTREL, *adjointe à la culture*

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La commune de Trélivan organise chaque année un concours « **maisons, jardins, et balcons fleuris** ».

Par ce concours, la commune souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation qui contribue de ce fait à l'amélioration du cadre de vie.

Il est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante.

Trois Catégories sont proposées :

- **1^{ère} catégorie :** Maison fleurie, avec ou sans espaces verts
- **2^{ème} catégorie :** Balcon, fenêtre, terrasse fleurie (immeuble)
- **3^{ème} catégorie :** Jardin paysagé ou fleuri



Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement sont disponibles sur le **site officiel de la Commune** ainsi qu'à l'accueil de la Mairie. La date limite de l'inscription : le 23 juin 2018.



Marie-Claire BOTREL, *adjointe au fleurissement*



FONCTIONNEMENT ET ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE L'IMAGIN'R



Le Fonctionnement :

● La bibliothèque municipale fonctionne avec une équipe de 11 bénévoles qui consacrent du temps pour vous conseiller, vous renseigner et être à l'écoute de vos souhaits.

Chacun d'entre eux est présent variablement entre 1h et 3h par semaine, ce qui représente environ 218 permanences/an soit 436h/an.

● Quels livres y trouve-t-on ?

Le choix est varié : littérature pour les tout-petits et les enfants, pour les adolescents, il y a un large choix de bandes dessinées. Les adultes trouvent aussi facilement leur bonheur avec un large éventail : romans, prix littéraires, policiers, romans historiques, documentaires... Ils sont achetés par la bibliothèque, mais aussi prêtés par la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA). Annuellement, un budget pour l'achat de livres est voté par le conseil municipal. En 2017, la somme de 3 300 € a permis d'acheter : 229 nouveautés littéraires et de renouveler les abonnements magazines.

Quelques chiffres :

Livres propres à la bibliothèque : 3937

Livres prêtés par la bibliothèque des Côtes d'Armor : 1336
Soit au total 5273 livres, 87 CD et 109 DVD prêtés par la BCA.

● Les prêts :

8881 livres, 112 CD, 291 DVD, et 407 magazines ont été prêtés en 2017.

Annuellement, une centaine de livres sont offerts à la bibliothèque.

Les Activités :

● Accueil des classes :

Les lundis après-midi de 13h30 à 15h30 et tous les mercredis matin de 9h30 à 10h, Annie, Daniel, Marie-Annick et Martine, accueillent les classes de primaire et de maternelle de l'école Jean FERRAT. Sans oublier les activités dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

● Conversation anglaise

Une dizaine de personnes, au rythme de deux fois par mois, se retrouvent les vendredis matin pour développer ou entretenir leur niveau en anglais. Gillian et Douglas KINGS, ainsi que Nicole animent ces temps d'échange (Franco-Anglais).

● Club informatique

Tous les mardis matin, par sessions de 4 personnes, Jean-Luc, Jean-Pierre et Patrice partagent leur savoir et leur compétence. Différents thèmes sont abordés à la demande des différents groupes.

● Relais, parents, assistants maternels (RPAM)

Deux à trois fois par trimestre, la bibliothèque a le plaisir de recevoir le service RPAM de Dinan agglomération.

● Expositions et animations

Régulièrement, la bibliothèque présente des expositions temporaires, des animations sont organisées (contes, séances de dédicaces, concours de dessins, tableau 3d).

Vous en savez un peu plus sur le fonctionnement et les animations, alors n'hésitez pas à venir rencontrer les bénévoles et découvrir votre belle bibliothèque municipale.

Un grand merci à tous les bénévoles qui font vivre «l'Imagin'R».

Marie-Claire BOTREL, adjointe à la culture

EXPOSITION

*C*ourant Mars, la bibliothèque «l'Imagin'R» a été très heureuse d'accueillir «**Chamaille pictures**».

Cette exposition de photographies est le travail «des jeunes de la Chamaille», qui en quelques mois, guidés par le photographe Trélivannais André CALISTRI et les éducateurs Hélène HERVE et Cédric ALIX, ont su dévoiler et mettre en scène la palette d'expressions de leur quotidien. «Chamaille Pictures» est une série de portraits de jeunes, réalisés par les jeunes, destinée à faire évoluer le regard porté sur les jeunes.

Née en 1983, la Chamaille, est un lieu d'expression et de valorisation des jeunes.

Marie-Claire BOTREL, adjointe à la culture



BOÎTES À LIVRES

Début janvier, deux petites boîtes à livres nommées « maison à livres » ont été installées, l'une au centre bourg, l'autre au terrain paysagé des Genêts-Bruyères-Korrigans.

Elles offrent à tout un chacun la possibilité de prendre un livre, de le lire, de le remettre, ou pas, au même endroit, d'en déposer un autre, de le garder si on le désire, de le prêter à son voisin, etc. C'est la libre circulation du livre, c'est le principe de l'autogestion.

Ces boîtes à livres permettent de libérer la culture et de la rendre accessible à tous. Certaines personnes n'oseront jamais, pour une raison ou pour une autre, pousser la porte de la bibliothèque, elles peuvent donc y trouver leur bonheur.

La conception de ces « maisonnettes » a été l'occasion pour Hubert ANDRIEU de la Tourtelais d'exprimer sa créativité au bénéfice de la collectivité. Un grand merci à Hubert.

Marie-Claire BOTREL, *adjoite à la culture*



LE CCAS PROGRAMME UNE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS



Le CCAS souhaite mettre en place, à l'automne 2018, une formation prévention et secours civiques, niveau 1 (PSC1) qui sera encadrée par William RENOIR, sapeur-pompier à Dinan. Le groupe doit être constitué de 10 personnes maximum.

La formation vous apprendra à faire les bons gestes dans des situations de la vie quotidienne : malaises, perte de connaissance, arrêt cardiaque, étouffement, hémorragie, utilisation du défibrillateur... Lors de la journée, vous alternerez échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

La session se déroulera le samedi 27 octobre de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, salle Hélène BOUCHER. Une deuxième session pourrait avoir lieu le samedi 8 décembre si le nombre de participants était suffisant.

Coût de la formation : 45 €

(20 € seront pris en charge par le CCAS pour tout habitant de la commune).

Si vous êtes intéressé(e), renseignements et inscription en mairie au 02 96 39 16 31 **avant le 1^{er} septembre.**

Vous pouvez aussi me contacter au **06 71 16 30 63.**

Voir plaquette page 26

Annie RAULT, *vice-présidente du CCAS*



CALENDRIER DES FÊTES

	Dates	Manifestations
JUIN	Samedi 2 Vendredi 15 Samedi 16 Dimanche 17 Jeudi 21 Samedi 23 Dimanche 24	Fête des voisins Genêts-Bruyères-Korrigans (<i>salle Hélène Boucher</i>) Repas fleur de Blé Noir (<i>salle Clément Ader</i>) Courses Motos Courses Motos Repas Plein Air Club des Amis du Val Drouet (<i>Maison des sports et préau</i>) Kermesse Ecole Jean Ferrat Vide-greniers Société de chasse (<i>salle Hélène Boucher</i>)
JUILLET	Vendredi 13 Jeudi 26	Feu d'artifice organisé par la Municipalité-Bal et repas C.L.C.T (<i>salle Clément Ader</i>) Soirée A.L.S.H (<i>salle Clément Ader</i>)
AOÛT	Samedi 11	Concours de pétanque de l'A S T
SEPTEMBRE	Vendredi 7 Dimanche 9 Dimanche 23 Vendredi 28 Dimanche 30	Pot de rentrée scolaire Ecole Jean Ferrat Vide-greniers Association Genêts-Bruyères-Korrigans (<i>salle Hélène Boucher</i>) Sortie vélos - Amicale Laïque Remise des prix des Maisons Fleuries (<i>salle Montgailhard</i>) Assemblée générale et repas annuel Club Les Amis du Val Drouet (<i>salle Clément Ader</i>)

Prenez date : Repas des aînés le dimanche 14 octobre à la salle Clément ADER

ASSOCIATIONS DE TRÉLIVAN

NOMS	PRÉSIDENT (E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
A.S .TRELIVAN	PANNIER Guillaume	06.19.74.98.44	guillaume.pannier@sfr.fr
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	COUSTE Claude	02.96.39.29.43	
FNACA	LEROY Michel	02.96.83.55.54	
AMICALE DU PERSONNEL	SILARD Lydie	02.96.39.16.31	
LES AMIS DU VAL DROUET	BLONDEL Jean- Pierre	06.37.62.87.97	amisduvaldrouet@hotmail.com
AMICALE LAÏQUE	BREHIER Florence		amicale.laique.trelivan@gmail.com
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - ECOLE MOSAÏQUE	FORT Guillaume	06.47.64.80.24	fortwrc@hotmail.fr
SOCIETE DE CHASSE	LELOUS Gilles	02.96.85.16.05	lelous.gilles@orange.fr
VTT-CYCLO TRELIVAN	LEBRET Patrick	02.96.39.73.09	lebret.pat@wanadoo.fr
ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS	LEBRET Patrick	06.83.47.19.82	lebret.pat@wanadoo.fr
TRELIVAN ANIMATION	FAIRIER Bernard	02.96.39.56.17	
FLEUR DE BLE NOIR	LEMONNIER Marie	02.96.39.40.02	lemonnierclaud@neuf.fr
COMITE LOISIRS ET CULTURE TRELIVANNAIS	PELHATRE Michel	02.96.39.76.27	m.pelhatre@laposte.net
GYMNASTIQUE FEMININE	BREGENT Corinne	06.12.64.18.69	yannick.bregent@wanadoo.fr
CLUB MOTOS	MARIN Jean-Luc	06.75.83.64.18	jean-luc.marin6@orange.fr
COMITE DE JUMELAGE	COLAS André-Yves	02.96.85.03.13	andre.yves.colas@orange.fr
ASSOCIATION TELETHON TRELIVAN	LECHEVESTRIER Jean	06.20.07.46.35	
ASSOCIATION FAIRE PLAISIR	LOYER Roland	06.24.30.37.49	

ASSOCIATION TRÉLIVAN TÉLÉTHON

En quelques lignes je voudrais rappeler le montant récolté et remonté à l'A.F.M. Le montant versé au TELETHON pour l'année 2017 s'élève à 8400 €, soit 2100 € de plus que l'année 2016. C'est une grande satisfaction pour toute l'équipe.

La randonnée pédestre du 1^{er} Octobre n'a pas rassemblé le nombre de marcheurs voulu malgré les deux départs de 8h30 et 13h30. Cela est certainement dû au temps menaçant sur l'ensemble de la journée.

Cette année nous travaillerons sur l'affichage sur un plus grand territoire.

Les deux soirées dansantes deviennent des rendez-vous incontournables pour nos habitués qui dansent dès 19h30 dans une ambiance bon enfant.

Un grand merci à nos généreux donateurs ainsi qu'à mes fidèles bénévoles.



Le président,
Jean LECHEVESTRIER

Notre association fédère plus de 150 adhérents amateurs d'occasions de rencontres, de loisirs manuels et artistiques, de jeux, de repas, de sorties etc... Parmi les femmes et les hommes qui la composent, nombre d'entre eux investissent de leur temps pour assurer les permanences et animer les activités proposées. Leur seul objectif : **donner du bonheur**.

BÉNÉVOLAT

Pour assurer la tenue du foyer des aînés, animer et partager les connaissances au sein des ateliers manuels et artistiques, aider au bon déroulement des concours, ce ne sont pas moins de 1550 heures de travail qui sont offertes aux adhérents. Si nous avons à valoriser ce temps précieux offert par les bénévoles, c'est une somme annuelle supérieure à quinze mille euros (équivalent smic) qu'il faudrait distribuer. Nous les remercions pour leur dévouement au quotidien et appelons les personnes de bonne volonté à nous rejoindre dans cette mission sociale utile et sympathique aussi bien pour les permanences du foyer que pour les animations et le partage des connaissances au sein des ateliers manuels et artistiques.

GESTION

Comme dans beaucoup d'associations, les cotisations, complétées de la subvention communale et du bénéfice des concours de jeux de cartes, sont redistribuées sous forme de participation lors des repas et sorties. La gratuité est appliquée pour certaines occasions telles que : Chandeleur, Pâques, fleurs pour la fête des Mères, galettes des rois en début d'année, et petit Noël des habitués en décembre pour celles et ceux qui fréquentent régulièrement le foyer des aînés. Nous fournissons également le matériel nécessaire au fonctionnement général (mobilier, électroménager et quelques outillages pour les ateliers manuels et artistiques). C'est la commune qui assure gratuitement la mise à disposition du foyer des aînés et du foyer culturel, ainsi que la fourniture en électricité et en eau.

PROCHAINES DATES A RETENIR

- **Repas champêtre** : jeudi 21 juin sous le préau du Val Drouet,
- **Forum des associations** : WE des 8 & 9 septembre,
- **Assemblée générale et repas annuel** : dimanche 30 septembre 11h00 et 12h30 (accueil à partir de 10h30) salle Clément ADER.
- **Concours de belote** : lundis 22 octobre & 3 décembre à 13h30, salle Clément ADER,
- **Concours d'Aluette** : samedi 24 novembre 13h30 au foyer des aînés,
- **Journée portes ouvertes** : mardi 6 novembre de 14h00 à 16h00.



PRATIQUE



Mardi & vendredi 14h00 – 18h00 : ouverture de l'espace du foyer des aînés à tous ceux qui souhaitent passer un bon moment de convivialité en compagnie des amateurs de jeux de cartes : belote, aluette, tarots et autres jeux de société. Le service cafétéria est assuré par les bénévoles de l'association (boissons chaudes ou fraîches accompagnées d'une viennoiserie).



Lundi 14h30 – 17h00 : photographie numérique (sorties et projections à thèmes), broderie.
Mardi 14h00 – 17h00 : peinture.
18h00 – 20h00 : bonsaï.
Vendredi 14h30 – 17h00 : tableaux 3D, cartonnages et scrapbooking.



Pour les personnes intéressées, il y a possibilité de créer d'autres activités ou ateliers (nous contacter).

Coût de l'adhésion pour la saison 2018-2019 : 15 € (donne droit d'accès à toutes les activités)

Contact : aux heures d'ouverture du foyer ou au 06 37 62 87 97

amisduvaldrouet@hotmail.com

Pour le bureau, Jean-Pierre BLONDEL





AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN

Le samedi 24 février s'est tenue l'assemblée générale de l'association.

Après la minute de recueillement en mémoire des camarades disparus, le trésorier a fait le bilan des finances pour 2017 légèrement déficitaire de 141,73 €. Malgré ce léger déficit, la trésorerie est positive pour 2018.

Le bilan des cotisations pour 2018 est de 66 membres actifs ou bienfaiteurs dont 20 membres anciens combattants.

● Les activités pour 2018 :

- L'habituelle commémoration du 08 mai 1945
- Une cérémonie particulière pour marquer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Pour cette dernière, le Président de l'association, le trésorier et le secrétaire se sont entretenus avec le Maire afin d'unir les efforts et les idées pour que cette cérémonie soit le reflet du profond respect que l'on doit à nos soldats « Morts pour la France ».

La cérémonie sera suivie du banquet annuel à la salle Clément ADER. Le prix du repas sera de 30 € et le menu figurera dans le bulletin municipal de septembre 2018. Vous pouvez déjà réserver si vous le souhaitez.

Etant donné le nombre d'associations sur la commune et les activités festives programmées, aucune autre activité ne sera envisagée cette année. La sortie qui devait avoir lieu début avril a été annulée en raison du faible nombre de participants.

● Le bureau

Les membres du bureau ont été reconduits avec à la tête le président Claude COUSTE, le vice-président Marcel DESCHAMPS, le trésorier Jean-Marie DESCAMPS et un nouveau membre qui prend la fonction de secrétaire, Christian LEHMANN.

Trois autres membres complètent le bureau, Claude BOSSARD, Louis FLEURY et Ferdinand GENEVIEVE.

N'oublions pas le président d'honneur, Marie-Joseph LEDAGUENEL.

● L'association

L'association a été créée le 23 octobre 1980 (association loi 1901), toute personne peut y adhérer soit comme membre actif ou comme membre honoraire. Les membres actifs sont les anciens combattants titulaires de la carte du combattant, les veuves de guerre, les pensionnés de guerre et les pupilles de la Nation.

● L'obtention de la carte du combattant

Depuis le 1^{er} octobre 2015, de nouveaux critères d'attributions sont en vigueur.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétaire de l'association qui vous indiquera la démarche à suivre.

Le bureau

TRÉLIVAN ANIMATION

CHANTS MARINS « LES POURQUOI-PAS »

La saison hivernale se termine et les sorties du groupe vont se faire plus fréquentes.

De nouveaux chants ont vu le jour pendant cette période et nous comptons bien les ajouter au répertoire dès les prochaines sorties.

Le groupe se compose actuellement de 22 femmes et 19 hommes. Les répétitions sont très suivies et se déroulent dans une ambiance détendue mais très studieuse malgré tout.

Depuis quelques semaines, Bernard PERROT, également membre de la troupe de théâtre (RIRI), se perfectionne à la guitare sur les bons conseils de Christiane notre accordéoniste.

Nous sommes disponibles pour vos animations de repas de famille, de fête locale et aussi dans les EHPAD de la région afin d'apporter un peu de soleil au quotidien des résidents.

Bien amicalement à tous.

Marcel Deschamps

THÉÂTRE « LES 3 T »

Les répétitions se sont enchaînées depuis début septembre pour nous amener à la première représentation le 10 mars à Trélivan où notre public était

présent. Nous sommes allés le 24 mars à Quévert, le 7 avril à Languédias et le 14 avril nous étions de retour dans notre commune. La troupe s'est produite le 21 avril aux Cordeliers à Dinan pour une association. Notre périple s'est terminé le 29 avril à la salle Schuman à DINAN par une représentation en faveur du Cameroun.

Le public a apprécié et constaté le travail effectué par les acteurs et actrices.

2018 : nous fêtons les 20 ans des chants marins « les Pourquoi-Pas » ainsi que de la troupe de théâtre « Les 3 T », je souhaite que cela perdure.

Le président, Bernard FAIRIER



ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS

Suite à l'assemblée générale du vendredi 9 février 2018

COMPOSITION DU BUREAU 2018

PRESIDENT : M. LEBRET Patrick

VICE-PRESIDENT : M. BOURGES André

VICE-PRESIDENTE : M^{me} GUERIN Andrée

TRESORIER : M. BOHIC Yves

TRESORIERE ADJOINTE : M. WACHHOLTZ Michèle

SECRETAIRE : M. VANNIER Michelle

SECRETAIRE ADJOINTE : M^{me} BUREL Yvonne

Membres : BERNABE Colette, BOULOU Gisèle, QUILLIEN Madeleine, HOUITTE Annick, CHOQUET Yvonne, ODION Hervé, BUREL Henri, LEPLAN Gilles, CRESSON Marc et BRIAND Gérard.



Le président
Patrick LEBRET

FLEURISSEMENT DU QUARTIER

Achat de fleurs et plantations dans les jardinières au mois de mai.

Remerciements aux personnes qui les arrosent.

SORTIE DIMANCHE 17 JUIN

PLOUMANAC'H et les 7 ILES

L'Association organise une sortie le 17 juin à Ploumanac'h.

Le matin croisière autour des 7 îles, déjeuner libre et l'après-midi randonnée sur le sentier des douaniers.

Renseignements et inscriptions : **BOHIC Yves 02.96.39.61.53**

Tarif 34€



MARCHE MENSUELLE

**TOUS LES 3^{EME} DIMANCHE
DE CHAQUE MOIS
(sauf juillet et août)**

Départ à l'abri bus du quartier

Le lieu sera indiqué dans la presse le samedi

Renseignements :

Hervé ODION 02 96 39 61 90

LE PARTAGE DU SAVOIR

**TOUS LES MERCREDIS DE 19H30 H À 22 H
SALLE HÉLÈNE BOUCHER
CARTONNAGE, COLLAGE ET DIVERS
OUVERT À TOUS**

RENSEIGNEMENTS :

YVONNE BUREL 02 96 39 61 09



VIDE GRENIER

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Quartier de la Barrière, terrain des sports du Rocher,
route de Broons à partir de 7h30

Tarif : 2 € le mètre

Inscription obligatoire accompagnée du règlement avec un
minimum

de 5m pour l'emplacement du véhicule.

Inscription pour le 05/09/2018 dernier délai.

LEBRET Patrick

25 les Korrigans 22100 TRELIVAN.

Tél : 06.83.47.19.82, email : lebret.pat@wanadoo.fr

GYMNASTIQUE

SALLE HÉLÈNE BOUCHER

REPRISE DE LA SECTION GYMNASTIQUE
DÉBUT SEPTEMBRE

LE MARDI DE 19H À 20H

**RENSEIGNEMENTS : MADELEINE QUILLIEN
02 96 39 63 58**



CLUB VTT/CYCLO TRÉLIVAN



Le temps s'est montré très peu clément depuis le mois d'Octobre 2017. Les sorties de cyclotouristes se sont raréfiées les week-ends. Les chemins détrempés rebutent les amateurs vététistes. La belle semaine précédant ce dimanche 22 avril nous a permis d'espérer une bonne participation pour ce rendez-vous annuel incontournable.



Les membres du club ont su mobiliser la population de DINAN Agglomération et bien au-delà. Elle a profité des cinq circuits VTT de 23 à 58 km en allant vers le pont ruffier, des deux boucles de 64 et 80 km pour les cyclos en allant plus dans les terres. Les 3 parcours de 9, 12 et 16 km permettaient aux marcheurs de découvrir les étangs et ruisseaux de Trélivet. Les 900 sportifs, soit 510 vététistes, 160 routiers et les 230 marcheurs ont apprécié le retour convivial autour du verre de l'amitié. Les commentaires allaient bon train tant au niveau des participants que des membres du club, surpris par ce beau temps.



Nous remercions les propriétaires pour l'accès et l'accord de passage **UNIQUEMENT** pour cette matinée. Nous adressons également nos remerciements aux différents partenaires et, à la municipalité pour l'accès à l'école Jean Ferrat, la mise à disposition de matériel et du point lavage. Nous allons continuer à participer aux randonnées de VTT et Cyclo dans les communes avoisinantes, ainsi qu'aux épreuves cyclotouristes caritatives pour les remercier d'être venus à Trélivet.

Le club le mieux représenté est celui de la Richardais devant celui de Plancoët. **Théo** pour le cyclo sur les 64 km et **Rose** pour la marche des 9 km ont eu le plaisir de repartir avec la coupe «le(a) plus jeune participant(e)».



Nous vous invitons à consulter notre site : vtt-cyclo-trelivan.fr/
et notre page : facebook.com/VTT-CYCLO-Trelivan.



le président,
Patrick LEBRET

AS TRELIVAN MOTOS

Voilà déjà 50 ans en 1968, trois hommes, M. Brihi, M. Hervé, M. Ledaguenel font un projet qui a dû paraître un peu fou pour certains : **organiser une course motos à TRELIVAN de petite cylindrée qui fera partie du championnat de France.**

Cela va permettre au club de foot d'avoir un budget pour financer leur saison et recruter de bons joueurs.

Aujourd'hui 50 ans après, cette course existe toujours. Beaucoup de Trélivetonnais y ont participé en tant que bénévoles ou dans le bureau pour faire perdurer cette manifestation. Elle a vu courir de grands noms de pilotes qui seront connus même mondialement pour certains (Rouerie, Pons, Bertin, Huteau, Roca, Moneret) et la liste pourrait être encore très longue.

Le bureau d'aujourd'hui est composé de gens originaires de Trélivet qui ne résident plus sur la commune mais qui ont toujours connu les courses de moto à Trélivet. Ils sont devenus des motards sur route et en compétition pour certains. Il ne faut pas chercher plus loin pourquoi à Trélivet on aime la moto.

Cette année pour fêter ses 50 ans, le bureau a souhaité revenir aux courses en paquets comme dans les années 70/80. Le seul problème est que les normes de sécurité des circuits ont beaucoup changé et que Trélivet reste le seul circuit qui n'est pas permanent toute l'année mais uniquement un week-end par an. Alors notre fédération n'est pas toujours d'accord pour nous donner les autorisations pour faire des courses en paquets. Voilà pourquoi cette année on aura une démonstration de motos anciennes car il n'y a pas de classement officiel.

CLUB FOOTBALL : A.S.TRÉLIVAN

La saison 2017-2018 de l'AST touche à sa fin, avec encore quelques échéances importantes pour nos deux sections seniors et école de foot.



Côté Séniors, à la mi-avril, notre équipe fanion est encore en course sur deux tableaux :

- Accession au niveau supérieur régional : une place de dauphin actuelle qui nous permet d'entretenir l'espoir d'une montée directe.
- Qualification en coupe Ange Lemée : en course pour décrocher, nous l'espérons, notre place dans le dernier carré.

Quelle qu'en soit l'issue, nous pouvons dire que la saison sera plutôt réussie, certes plus chaotique et compliquée avec nos deux équipes réserves. Un manque d'assiduité, d'engagement, de motivation ainsi que les mauvaises conditions climatiques de l'hiver ne nous ont pas épargnés.

Nos manifestations extra-sportives ont été aussi très suivies :

- Tartiflette à emporter : franc succès avec plus de 400 parts vendues.
- La soirée club couscous a réuni plus de 200 personnes dans une belle ambiance conviviale.



Côté Ecole de foot, tous les voyants sont au vert (& blanc) avec une année exceptionnelle en termes d'activités et de résultats, surtout quand on sait d'où revient cette école.

Pour preuve, le prix décerné par le Crédit Agricole d'un montant de 300 euros pour récompenser les actions innovantes et bénévoles (partenariat avec l'IME de Dinan).

Notre traditionnel tournoi du 1^{er} mai a affiché quasi complet et ce ne sont pas moins de 1.000 enfants qui ont foulé les terrains de Trélivan sous le soleil. Afin de

compléter les catégories d'âge pour la saison prochaine, nous organiserons une matinée découverte le **samedi 23 juin à 10h00** au bourg pour les enfants nés entre 2005 et 2007.

Comme pour tous les niveaux, nous bloquerons nos effectifs à 30 joueurs par catégorie.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, ou rejoindre notre équipe de bénévoles (composée de jeunes et de retraités) pour aider le mercredi après-midi.



Contact école de foot :
Yoann REHEL : 06.13.22.26.90
Contact Président :
Guillaume PANNIER : 06.19.74.98.44

Pour le bureau
Guillaume PANNIER, président de l'AST



Chaque série durera 10 minutes + 1 tour

50cm, 125cm, 250cm et super motards 18 pilotes par catégorie
550 cm, 750 cm, 1300cm, 12 pilotes par catégorie
et side-car 6 machines par série.

Il y aura 3 séries le samedi et 4 séries le dimanche pour chaque catégorie.

Un spectacle de stunt moto avec **Fast Riders** aura lieu le samedi avec 2 passages et 1 le dimanche après-midi.

Un concert Rock avec le groupe « **LARGO** » de St Malo aura lieu le samedi soir sur le site.

Une **démonstration de Karting** devrait avoir lieu le samedi soir si nous avons l'accord de la préfecture.

Nous vous attendons très nombreux pour fêter nos 50 ans le 16 et 17 juin 2018.

Des billets de prévente seront mis en vente au Bar de Trélivan, Moto Cup Dinan, Dafy Moto Saint-Malo, Free Bike 22 à St Brieuc.

8€ le samedi ou dimanche au lieu de 10 €, 12 € les 2 jours au lieu de 15 €.

Bien sportivement.

Le président, Jean-Luc MARIN

ASSOCIATION FLEUR DE BLÉ NOIR

Danses traditionnelles

Après tous ces mois de grisaille, voici enfin le soleil et chacun retrouve le plaisir de sortir et espère profiter de ces conditions climatiques pour de nombreuses semaines, y compris pour le pont de l'Ascension. En effet une vingtaine de personnes, musiciens et danseurs de l'Association va partir retrouver les amis danseurs et musiciens Les Veilladours des Bruyères de Rempnat (Limousin) mais aussi ceux de la Cabrette du Haut Rouergue d'Espalion (Aveyron) qui nous y rejoindront également.

Un très joyeux week-end s'annonce, émaillé de très nombreuses visites et d'échanges conviviaux.

Nous serons hébergés «royalement» par nos amis au «manoir de Plainartige» pour la durée de notre séjour et participerons à un spectacle de danses traditionnelles où les trois groupes donneront le meilleur d'eux-mêmes.



Le retour des beaux jours est synonyme d'arrêt des cours, fin juin pour la «section loisirs» après le traditionnel repas mais aussi reprise des activités pour la «section animations» tant au sein des fêtes locales que privées pour lesquelles l'Association se tient à la disposition des organisateurs au 02 96 39 40 02 ou 06 83 81 16 49. C'est une bonne trentaine de prestations en costume du début du 20^{ème} siècle qui sont ainsi assurées par an.

Mais l'actualité de l'Association c'est aussi la remise par notre présidente et vice-président d'une composition créée par notre artisan fleuriste local à un de nos plus fidèles couples de musicien et danseuse. En effet, André et Nicole viennent de fêter leurs noces de palissandre (65 ans de mariage). Nous les avons bien entendu félicités et leur avons souhaité de continuer ainsi pour de nombreuses années de vie commune et de danse.

La danse, il n'est jamais trop tard pour commencer !

Le conseil d'administration donne rendez-vous à toute personne intéressée par la découverte, l'apprentissage ou le perfectionnement des danses traditionnelles, pour la reprise des cours le troisième mardi de septembre 2018. (la date sera confirmée par voie de presse).

N'hésitez pas à venir partager deux séances gratuites qui vous permettront de découvrir sans engagement la richesse du patrimoine traditionnel et la convivialité de l'association, salle Clément ADER chaque mardi de 20h30 à 22h15.

Le bureau



COMITÉ DE JUMELAGE

Ce dimanche 22 avril le Comité de jumelage a repris ses bonnes habitudes en organisant son lâcher de truites et son repas champêtre.

65 pêcheurs ont bravé la tempête de ciel bleu pour venir taquiner la truite au bord de l'étang en ce magnifique dimanche matin. De belles prises ont été réalisées et les pêcheurs sont repartis contents. Quelques coupes ont récompensé la plus jeune participante et le plus âgé.

Quant au repas champêtre, il a réuni 204 personnes dans une ambiance très conviviale. Ce repas, préparé par les membres du Comité de jumelage,

avait de quoi réjouir les estomacs les plus exigeants, dans ce cadre agréable du parc du Val Drouet mis gracieusement à notre disposition par la municipalité. Dès le samedi, les bénévoles ont planté les barnums prêtés par Jean-Pierre Adam d'une part et par Roland Loyer de l'association «Faire Plaisir» d'autre part. La sono, elle, était gentiment mise à notre disposition par les Amis du Val Drouet.

Cette manifestation sera la seule organisée cette année par le Comité de jumelage. 2019 verra le renouvellement de cette journée en avril ainsi que la visite officielle des Trélivannais à Montgailhard, probablement à l'Ascension.

Merci à toutes les personnes qui se sont investies pour que cette journée soit un succès.



Pour le bureau, le président : André-Yves COLAS

GYMNASTIQUE FÉMININE

L'année sportive touche à sa fin, il est donc temps de faire le bilan.

Le bilan des adhésions est plutôt décevant, comparé à l'année dernière.

● En ce qui concerne les adultes, nous sommes 54 adhérents contre 65 l'année dernière, malgré 16 nouvelles adhésions. Notons par ailleurs l'arrivée de 2 messieurs. J'espère que cela donnera envie à d'autres de venir.

● En ce qui concerne les enfants, l'effectif global est de 14 enfants cette année, contre 25 l'année dernière. A la rentrée, nous allons changer la formule des groupes et revenir à la version initiale, à savoir : 1 cours pour les 3-4 ans et 1 cours pour les 5-6 ans.

● Le dernier rendez-vous de cette année sera le pique-nique, réservé aux adhérents du club et à leurs conjoints et enfants. Ce pique-nique aura lieu salle Clément Ader, le jeudi 28 juin. Ce sera l'occasion d'offrir des fleurs aux animatrices (cf photo).

● En ce qui concerne la nouvelle année sportive, la reprise des cours se fera la semaine 37, soit à compter du **mardi 18 septembre 2018**.

● Les cours, adultes comme enfants, se déroulent à la salle Clément Ader (salle des fêtes du bourg), et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à la fédération Sports Pour Tous.

● Les cours adultes se déroulent :

- Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce;
- Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien.

● Les cours enfants seront organisés de la façon suivante :

- De 14h15 à 15h00 pour les 5-6 ans.
- De 15h15 à 16h00 pour les 3-4 ans.

Le nombre de places dans chaque cours étant limité, les préinscriptions enfants se feront lors du forum des sports (en septembre). Les enfants préinscrits seront prioritaires au moment des inscriptions.

● Le bilan financier est déficitaire, cependant, les tarifs de cotisation resteront identiques à ceux de cette année, à savoir :

- 75€ par adulte (donnant accès aux 2 cours adulte);
- 80€ par enfant.

Il est possible de prendre une licence «famille», valable pour l'inscription d'un adulte et d'au moins un enfant. Le tarif est alors dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits. Nous consulter. Le prix de la cotisation est le même pour une personne de Trélivan que pour une personne extérieure à Trélivan. Les inscriptions se font le jour du cours.

● Les deux premières séances sont gratuites.

● Fournir aussi un certificat médical, pour les personnes qui n'en ont pas fourni cette année (puisque les certificats sont

valables 3 ans maintenant).

● Pour plus de renseignements, ou pour une préinscription enfant, venez nous voir lors du forum des sports en septembre à Dinan.

● Le but du club est de se développer, en aucun cas de fermer. Mais pour cela, j'ai besoin de vous.

Je vous donne donc rendez-vous en septembre. Messieurs, venez également essayer, le club n'a de «féminine» que le nom ! Faites suivre à vos connaissances.

En attendant de vous (re)voir à la rentrée, je vous souhaite de bonnes vacances.

La présidente, Corinne BREGENT
Tél : 06 12 64 18 69



COMITÉ LOISIRS et CULTURE TRELIVANNAIS

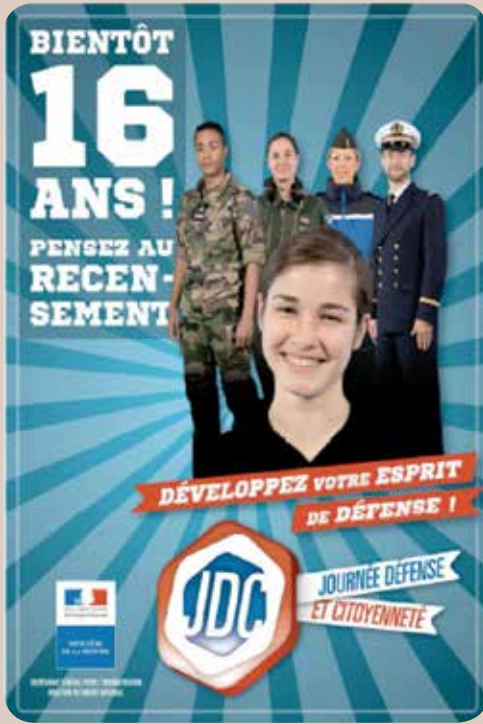
Réservez votre Soirée du Samedi 3 NOVEMBRE 2018

Pour venir applaudir «**Les GLOCHOS**» qui se produiront à TRELIVAN salle Clément ADER.



Organisation du
Comité Loisirs et
Culture Trélivannais
(C.L.C.T.)

RECENSEMENT MILITAIRE



Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

À savoir

L'attestation de recensement n'est pas requise lors de l'inscription à l'apprentissage anticipé de la conduite d'un véhicule pour les jeunes âgés de moins de 16 ans. **En aucun cas l'attestation de recensement ne peut être délivrée avant la date anniversaire des 16 ans** (art. L.113-1 et R*111-1 du code du service national).

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS



VOUS AUSSI AVEC LES SAPEURS-POMPIERS DES CÔTES D'ARMOR FORMEZ-VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT PASSANT LE PSC 1



7 heures de formation

70 personnes maximum par 1 formateur

- PROGRAMME**
- La protection
 - L'alerte
 - L'étouffement
 - L'hémorragie
 - L'inconscience "ne respire pas"
 - avec DAE - défibrillateur automatique externe
 - Les malaises
 - Les traumatismes

Titulaires du BNS ou de l'AFPS : vous pouvez mettre à jour vos anciennes formations



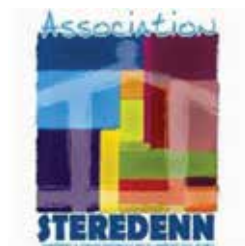
Grâce à une formation pratique et dynamique avec des formateurs sapeurs-pompiers expérimentés vous saurez mettre en œuvre les gestes de premiers secours permettant de sauver des vies en attendant l'arrivée des secours publics

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES CÔTES D'ARMOR
 2, rue de Sercq
 22000 SAINT-BRIEUC
 Tél. 02.96.78.85.78
 Mail : udsp@sdis22.fr

Ou le Centre de Secours et d'Intervention de votre commune

€regroupe plusieurs activités :

- ✓ 4 RÉSIDENCES HABITAT JEUNES
- ✓ UN RESTAURANT ASSOCIATIF
- ✓ LE CLLAJ (COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT)
- ✓ DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION
- ✓ UN CENTRE DE FORMATION
- ✓ UNE PLATEFORME SOLIDAIRE DE MOBILITÉ
- ✓ L'ESPACE FEMMES



ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES

Si vous êtes confrontée à la violence, ne restez pas seule.

Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme. L'Espace Femmes du Pays de Dinan est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui saura vous accueillir et prendre du temps avec vous.

Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien et des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches. S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.

ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

☎ 02 96 85 60 02 (ligne directe)

● les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

Contact: **Annie OLLAGNIER** - Mail : annie.espacefemmes@steredenn.org

ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET LEURS PROCHES

☎ 02 96 85 30 84 (ligne directe)

● le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

Contact: **Christiana BAPTISTE** - Mail : christiana.espacefemmes@steredenn.org

Vous pouvez aussi contacter l'accueil de l'Espace Femmes aux heures d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

au 02 96 85 60 01 (standard)

Espace Steredenn - 1 route de Dinard - 22100 DINAN



ACTION de REMOBILISATION

Espace Steredenn
1 route de Dinard,
à Dinan

Infos

Vous souhaitez

- . sortir de votre isolement
- . retrouver de la motivation
- . reprendre confiance en vous

Nous vous proposons de vous aider à

- . identifier vos compétences
- . résoudre vos difficultés
- . définir un projet d'insertion et construire les étapes de sa réalisation

☎ 02 96 85 25 24

remob@steredenn.org



RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la garderie péri-scolaire, rue des Clairettes
**Séance espace-jeux ouverte
aux assistants (es) maternels(elles)
les 4 et 26 juin de 9h30 à 11h30**



Pour tout renseignement : RPAM à Dinan agglomération

Tél. 02 96 87 52 78

rpam.dinan@dinan-agglomeration.fr

www.dinan-agglomeration.fr

ENVIRONNEMENT

TONTE DES PELOUSES

IL EST INTERDIT DE METTRE LES TONTES DES PELOUSES DANS LES POUBELLES RESERVEES AUX ORDURES MENAGERES. NE PAS METTRE DE DECHETS VERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Chacun peut acquérir à DINAN AGGLOMERATION un composteur individuel suivant la taille souhaitée à savoir :
Composteur plastique : 450l tarif 26€ ; 620l tarif 30€.
Composteur bois : 300 l : 126€ 600 l : 32€

**Pour plus d'informations : 02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr**

VERRE

Emplacement des conteneurs :
Parking du Bourg, Etang du Val, Lotissement Sevestrais Vaucouleurs, La Douettè, Le Rocher, La Barrière, Résidences des Genêts et des Korrigans, Salle des fêtes, Place de l'Eglise.
CEUX-CI NE SONT PAS FAITS POUR DEPOSER LES SACS POUBELLES.

ESPACE PROPRETÉ

Cet espace, situé sur le parking du Cimetière comprend trois conteneurs distincts permettant de collecter de manière sélective les : plastiques - papiers - verres.

TOUT AUTRE DÉCHET EST INTERDIT.

COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des emballages à recycler (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, revues, magazine), s'effectue au point poubelles.
Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.

GESTION DES DÉCHETS

APPORTS VOLONTAIRES DE DECHETS : DECHETTERIE DES LANDES FLEURIES, rue A. Pavie à QUEVERT : (réservée aux particuliers).

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Toute l'année, les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45.
ATTENTION : pour vous y rendre vous devez vous munir de votre « PASS DÉCHETTERIE » à retirer à DINAN AGGLOMERATION.



COLLECTE DES SACS JAUNES : RAPPEL

Jours de collecte par secteur :

**Le lundi : Genêts – Bruyères – Korrigans – Ajoncs –
Résidence Anne de Bretagne**

**Le vendredi matin très tôt :
Bourg et autres secteurs**

A quoi sert le tri sélectif ?

Préserver notre environnement en optimisant les ressources naturelles
Maîtriser les coûts d'élimination
Préserver notre environnement en optimisant les ressources naturelles
Maîtriser les coûts d'élimination
Créer de nouvelles activités, et donc de l'emploi.



Rappel sur les risques de feux de végétation et de forêts

*Courrier du 25 mai 2011
de la Préfecture des Côtes d'Armor*

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ». En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchetterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

FINI LES SACS JAUNES, PLACE AUX BACS



Un bac jaune destiné aux déchets recyclables sera remis dans chaque foyer du secteur pavillonnaire de Trélivan à la fin de cette année. Les secteurs concernés sont : Résidences Genêts-Bruyères-Korrigans, Ajoncs, Anne de Bretagne ; les rues Anne de Bretagne, de la Barrière, des Karnuths, du Clos-neuf, de la Cochais (en partie).



Un agent de collecte ramasse jusqu'à 1 570 sacs jaunes par tournée soit plus de 1,8 tonnes par jour. Pour limiter les troubles musculo squelettiques liés à la collecte en sacs jaunes, Dinan Agglomération a fait le choix de doter, dans un premier temps, une partie de ses foyers (situés dans la zone urbaine et péri-urbaine de Dinan) en bacs roulants pour les emballages et papiers recyclables.

Fin 2018, un prestataire mandaté par Dinan agglomération aura à charge de déposer un bac à couvercle jaune dans les foyers concernés. Le bac sera livré gratuitement (sans aucune contrepartie financière) ; un rappel des consignes de tri sera délivré en même temps.

Ce bac remplacera les sacs jaunes utilisés pour le tri des emballages recyclables.

Les consignes de tri restent inchangées : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, petits emballages métalliques, papier et petits cartons seront à déposer en vrac dans le bac, sans être préalablement conditionnés en sac.

La mise en place de la collecte en bac individuel engendre une réorganisation des tournées ; la collecte des déchets recyclables aura lieu tous les 15 jours. D'ici là, les jours de collecte des déchets recyclables restent inchangés.

Un courrier expliquant toute la démarche sera envoyé aux usagers concernés par le changement.

Pour toutes questions, contactez le service Traitement et Valorisation des déchets au

02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr

8, Bd Simone Veil - 22100 DINAN - 02 96 87 14 14
contact@dinan-agglomeration.fr - www.dinan-agglomeration.fr



Isoler vos combles, été comme hiver : bonnes pratiques et conseil

Lors de travaux d'isolation, seul le confort d'hiver est généralement pris en compte (notion de résistance thermique liée à l'épaisseur de l'isolant). Or, une isolation performante vous protège aussi bien l'été que l'hiver.

En effet, en raison du volume souvent limité des combles aménagés, le risque de surchauffe en été peut rapidement altérer le confort. C'est pourquoi, lors de l'isolation des toitures, une attention particulière doit être portée à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés.



> Confort d'été :

Inertie thermique : capacité d'un matériau à stocker et conserver la chaleur, elle sera recherchée dans un bâtiment afin de maintenir une température constante et garantir un confort thermique notamment en été en évitant les surchauffes. Dans ce cas, la chaleur extérieure pénétrera dans le logement avec moins d'amplitude, en fin de journée ou idéalement la nuit, période où une ventilation nocturne permet un rafraîchissement. L'inertie thermique d'un matériau peut être évaluée, entre autre, par sa densité en kg/m^3 .

Lame d'air ventilé sous couverture : un espace suffisant doit être aménagé entre la couverture et l'isolant, associé à une circulation d'air frais de l'égout au faitage. Aussi, pour maintenir la pérennité de la charpente, l'isolant ne doit pas être en contact direct de la couverture. Des dispositions doivent donc être prises telles que la pose de panneaux ou écrans de sous-toiture perméables à la vapeur d'eau (HPV), qui permettront de ménager une lame d'air suffisante.

> L'étanchéité à l'air : la clé de la performance

Étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau : en toiture, une membrane, posée côté chaud de l'isolant, permettra de remplir les fonctions d'étanchéité à l'air et de protection de l'isolant à la migration de vapeur d'eau. Une membrane "indépendante" et continue facilitera les jonctions entre les différents parois (mur/dalle, mur/toiture, rampant/plafond) et optimisera le traitement des points singuliers.

Pour favoriser le confort d'été, l'isolation devra tenir compte : des caractéristiques intrinsèques du produit (capacité calorifique...), de son épaisseur, de sa densité, mais aussi de sa mise en œuvre, avec un soin apporté à l'étanchéité et aux traitements des ponts thermiques.

SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
NEUF & RÉNOVATION
Entretien dépannage chaudières gaz fioul
Ramonage tout conduit
☎ **06 71 02 32 66**
M. MARTIN Damien
22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

THERMIE PAC
SAV POMPES A CHALEUR

- AEROTHERMIE
- GEOTHERMIE
- CLIMATISATION
- PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

anthonymorin@thermiepac.fr
Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42
www.thermiepac.fr

Attention au démarchage à domicile! Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !

Méfiance, suite à la recrudescence de **démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les **communes de Dinan Agglomération**.

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'auto-financement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurés par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.

En outre, ni l'ADEME ni son réseau ne sont partenaires ou n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

Comment se prémunir ?

- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé.
- Exiger un devis précis. Le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation.
- Demander d'autres devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Contacter le conseiller info énergie, service gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique ou sur RDV **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au 02.96.87.42.44.**

Plus d'infos sur le site des espaces INFO->ENERGIE bretons : www.bretagne-energie.fr ou sur le site de Dinan Agglomération : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>.

• Privilégier les entreprises locales et vérifier que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier du crédit d'impôt. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site :

www.renovation-info-service.gouv.fr.

L'espace **INFO->ENERGIE** de Dinan Agglomération propose un service de conseils **gratuits, neutres et indépendants**. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère **au 02.96.87.42.44 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30** ou à l'adresse mail : infoenergie@dinan-agglomeration.fr.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec votre conseiller(ère) dans les locaux de Dinan Agglomération au 8, Bd Simone Veil à Dinan du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Pour en savoir plus : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>

DINAN TAXI

VOUS CHANGE LA VIE !

06 62 65 34 66

- Transports médicaux conventionnés
- Déplacements professionnels
- Itinéraires touristiques



OPÉRATION CAMBRIOLAGE



Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor
Compagnie de DINAN
Brigade Territoriale Autonome de DINAN

Depuis le début de l'année 2018, force est de constater **qu'il y a une augmentation des cambriolages**, partout dans le pays, et le département des Côtes-d'Armor n'est malheureusement pas épargné.



Ministère de l'Intérieur

Pour lutter plus efficacement contre ce phénomène, certains principes simples peuvent vous permettre d'éviter d'être victime de cambriolage et peuvent permettre d'identifier et d'interpeller les auteurs de ces méfaits. **Nous comptons sur la population qui a un rôle très actif à jouer dans la prévention de la délinquance en étant particulièrement attentive.**

- Pour tout fait anormal, avisez sans délai la brigade de gendarmerie locale.
- La connaissance des riverains vous permet d'identifier rapidement des individus étrangers au quartier.
- Notez les renseignements que vous ne manquerez pas de communiquer aux gendarmes :
 - Nombre et signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers : lunettes, tatouages, accent.....);
 - Type de véhicule (marque, type, immatriculation, points particuliers : antenne, autocollant.....);
 - Propos tenus;
 - Direction de fuite.
- Méfiez-vous des démarcheurs, des faux agents - Edrf/Poste, des faux gendarmes ou policiers, vendeurs de calendriers ou autres objets : dans le doute, faites le 17.
- Si malheureusement, malgré les mesures préventives que vous aurez appliquées, vous êtes victime d'un cambriolage :
 - Ne touchez à rien;
 - Ne modifiez pas l'état des lieux.
- Mais informez immédiatement la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.
- Par ailleurs, la gendarmerie locale se tient à votre disposition pour des conseils utiles à la prévention des cambriolages.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relayer le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, remoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



BOULANGERIE PÂTISSERIE
Damelincourt

12 rue du Centre - 22100 TRELIVAN
Tél. 02 96 85 94 20

Horaires d'ouverture
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00

Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h00 à 20h00

Dimanche
de 7h30 à 13h00

Fermé le mercredi

Nolwenn ROMITI Services
services à la personne
CESU acceptés

02.96.85.35.81 ou 06.04.15.58.00

Nolwenn ROMITI
10, Lieu-dit Bougault
22100 TRELIVAN

LUTTE CONTRE LE BRUIT DU VOISINAGE

Arrêté Préfectoral

Le décret N° 88-523 du 5 mai 1988, pris pour l'application de l'article L-1 du Code de la Santé fixe les règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par les intensités, et notamment ceux susceptibles de provenir :

1°) des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

2°) des publicités par cris ou par chants.

3°) de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les demandes motivées devront parvenir revêtues de l'avis du ou des Maires concernés au moins trente jours avant la ou les dates sollicitées.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.

- les samedis de 9h à 12h30 et de 15h à 19h.

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4bis : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, ou appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

INFORMATION – PRÉVISION CANICULE ÉTÉ 2018



Madame, Monsieur,

Suite à la canicule de 2003, le gouvernement demande chaque année aux élus de recenser toutes les personnes pouvant nécessiter une assistance des services médico-sociaux ou sanitaires en cas de périodes climatiques intenses et notamment caniculaires. Je vous invite à me faire savoir à l'aide du questionnaire joint, si vous-même ou un de vos proches êtes concerné par ce risque. Cet imprimé complété est à remettre à l'accueil de la Mairie.

Le Maire, Claude LE BORGNE



Papillon à découper et à retourner à la Mairie

PERSONNE A RECENSER :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :

ADRESSE :

PERSONNE DEMANDANT LE RECENSEMENT :

LA PERSONNE ELLE-MÊME :

UN PARENT : NOM – PRENOM et LIEN DE PARENTE :

UN PROFESSIONNEL : NOM – PRENOM – QUALITE :

RAISONS MOTIVANT LE RECENSEMENT :



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux conjoints	
Duplicata livret de Famille	Mairie du domicile	
Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Mairie du domicile	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance	Livret de famille ou carte d'identité certificat du praticien
Reconnaissance : (hors mariage) • <i>Avant naissance</i> : (ne concerne que le père) l'enfant est reconnu automatiquement par la mère depuis juillet 2007 • <i>Après naissance</i>	Mairie du domicile	Carte d'identité
	Mairie du domicile	Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès	Livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin
Inscriptions à l'école	Mairie	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
Inscriptions sur les listes électorales Concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans dans l'année.	Mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année en cours	Carte d'identité et justificatif de domicile (Facture EDF, téléphone)
Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leur 16 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
Carte nationale d'identité Passeport	Prendre rendez-vous auprès des mairies ci-dessous : Dinan, Broons, Matignon, Jugon-les-lacs, Merdrignac, Plancoët, Le Mené, Ploubalay...	Voir tableau page suivante

Documents pour PASSEPORTS et CARTES D'IDENTITÉ

Pré-demande en ligne	Faire une pré-demande sur le site https://ants.gouv.fr Imprimer le récapitulatif envoyé par mail ou se munir du numéro de pré-demande attribué et venir en mairie avec
	Epoux(se) → 1^{er} nom : nom de naissance ; 2^{ème} nom : nom d'époux(se) Mère : uniquement le nom de naissance
Photo d'identité	1 photo officielle datant de moins de 6 mois , photographe fortement conseillé (non découpée, tête nue, de face, sans lunettes, sans col roulé, sans barrettes, bouche fermée, oreilles dégagées).
Pièce d'identité à fournir	Carte d'identité et/ou passport et sa photocopie
Justificatif de domicile	Un original de moins de 3 mois + PHOTOCOPIE (facture d'eau, d'EDF, loyer, impôts, mobile, salaire)
Personne hébergée	Fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant, sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside à son domicile depuis plus de 3 mois . Pour un adulte de + de 20 ans , fournir un justificatif à la même adresse que l'hébergeant (attestation de carte vitale, facture de portable, bulletin de salaire, carte d'étudiant...)
Acte de naissance de moins de 3 mois	Nécessaire pour la vérification des accents, tirets, filiation . Obligatoire en cas de première demande, perte/vol, ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans. https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation
Perte ou vol	<input type="checkbox"/> Carte d'identité : fournir la déclaration de perte ou de vol + 25€ en timbres fiscaux (achat en bureau de tabac ou sur le site internet https://timbres.impots.gouv.fr) <input type="checkbox"/> Passeport : fournir la déclaration de perte ou de vol.
Mineurs	Fournir la pièce d'identité du responsable légal signataire. En cas de séparation ou de divorce , fournir le jugement original précisant l' autorité parentale et la résidence de l'enfant . S'il n'y a pas de jugement, fournir une convocation commune co-signée des 2 parents instaurant la résidence de l'enfant. En cas de garde alternée , fournir les justificatifs de domicile et les pièces d'identité des 2 parents .
Tutelle ou curatelle	Fournir le jugement et la pièce d'identité du tuteur
Timbres fiscaux pour passeport	Majeurs : 86 €. Mineurs : 42€ de 15 à 17 ans ; 17€ - de 15 ans Timbres papier : commercialisés en bureau de tabac Dématérialisés : se rendre sur https://timbres.impots.gouv.fr



BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant Le Bourg, de leur apporter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél : 02.96.85.97.36

Horaires :

mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

jeudi : 16h30 -18h30

samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

mercredi et samedi : 10h00 -12h00.

Les élèves de l'école Jean Ferrat y sont accueillis les lundis après-midi et mercredis matin.

MAIRIE

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi :

8h30-12h00 / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 /

Après-midi : fermeture au public

Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Le samedi matin : 10h00-12h00

*(pas de permanence le samedi matin
du 14 juillet au 25 août inclus)*

ÉCOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque (Dinan-Léhon) :

02.96.93.32.16

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

PERMANENCES DES ADOPTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

sur rendez-vous

(prendre contact avec le secrétariat)

Suzanne LEBRETON : Finances - Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque.

Rémi-MAILLARD : Espaces publics - Voirie - Chemins de randonnée - Environnement.

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs.

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien.

Annie RAULT : Information, Centre communal d'action sociale. Pas de permanence en août et septembre à la salle Hélène BOUCHER.

Pascal GODET : Sports.